

GUIDE DE
L'HABITAT
DE VENDÉE
2023/2024



Hatéis
HABITAT

CONSEILS ET SUBVENTIONS



Accession
Energie

Adaptation
Logement Locatif



ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous offrir la cinquième édition du Guide de l'habitat de Vendée. Hatéis Habitat, en collaboration avec les principaux acteurs de l'habitat, présente au travers de ce guide une synthèse d'informations en matière d'habitat. Que vous soyez accédant à la propriété, propriétaire privé, investisseur, maire ou élu local ; vous trouverez au travers de nos rubriques les actualités qui vous guideront dans l'ensemble de vos projets. Mieux vous informer pour contribuer au développement du cadre de vie des Vendéens, tel est l'objectif du Guide de l'habitat de Vendée. Très bonne lecture.

L'éditeur

SOMMAIRE

GUIDE DE L'HABITAT DE VENDÉE 2023-2024

www.guidehabitat85.com

Edition, Conception, Publicité

OFFICE MEDIA CONSEIL
omc

Responsable de la publication :
E. BENISTI

33, rue des Alouettes
75019 PARIS

Tél. 01 55 85 85 75
omc.editions@wanadoo.fr

Ce guide a été réalisé à partir des
informations recueillies avant le
15 juin 2023.

Toute reproduction, représentation ou
présentation, même partielle, est
soumise à l'autorisation écrite de
l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur
ne saurait être engagée pour les
éventuelles erreurs ou omissions
contenues dans cet ouvrage.
Les annonceurs sont seuls responsables
du contenu de leur annonce.

Dépôt légal à parution



Partenaires départementaux 104
Index par communauté
de commune et agglomération 105
Index des activités 113

1 L'Habitat en Vendée	2
Les actions du Département de la Vendée en matière d'habitat Services aux collectivités locales	
2 Les organismes partenaires	10
HATÉIS Habitat ADILE ACTION LOGEMENT CAUE CAPEB FFB	
3 Devenir propriétaire	26
Concevoir et construire son logement Définissez votre budget Quels professionnels pour concevoir votre projet ? Réglementation Conseils pour aménager son jardin	
4 Améliorer son logement	36
conseils et subventions HATÉIS Habitat, votre partenaire habitat Les opérations d'amélioration de l'habitat Les aides et subventions	
5 Economiser l'énergie	88
Une rénovation performante et adaptée Les économies d'énergie individuelles grâce aux écogestes L'accompagnement de la précarité énergétique Solaire et photovoltaïque	
6 Trouver un professionnel	102

COMITÉ DE
RÉDACTION



Hatéis
HABITAT



L'Habitat en Vendée



L'Habitat en Vendée

Les actions
du Département de la Vendée
en matière d'habitat

Services aux collectivités locales

Découvrez les politiques de l'Habitat menées en Vendée,
ainsi que les partenaires au service des collectivités locales.

Les actions du Département de la Vendée en matière d'habitat

Le Département développe une politique active dans le domaine de l'habitat pour accompagner l'attractivité de la Vendée et faciliter le logement des actifs, tout en garantissant la solidarité vers les ménages les plus fragiles et en veillant à un aménagement équilibré du territoire.

✓ Développer l'offre de logements en Vendée

• Les aides à la pierre

Sur 2018-2023, le Département de la Vendée assure la délégation des aides de l'Etat pour la production et la rénovation de logements locatifs sociaux, sur le territoire vendéen hors la Roche-sur-Yon agglomération.

• Un soutien aux communes dans leur effort de production de logements

Le Programme Départemental pour le Logement et l'Aménagement met un accent fort sur le thème du logement pour permettre aux projets des communes de voir le jour malgré les contraintes réglementaires et les coûts renchérés. La nécessité de densifier l'espace urbain pour produire du logement sans consommer de l'espace naturel ou agricole se heurte souvent au coût du foncier bâti, de démolition ou même de dépollution d'un site urbain. Le Département soutient les communes d'une part, dans l'accès au foncier souvent plus cher et plus complexe en centralité, par un dispositif de prise en charge d'une partie du déficit foncier, et d'autre part, dans la production de logements, pour réaliser un aménagement qualitatif des espaces publics en centre-bourg et pour développer les mobilités durables.

• Un partenariat renforcé avec Vendée habitat

Le Département soutient Vendée Habitat dans la réalisation régulière et soutenue de logements locatifs abordables notamment pour les actifs pour développer le parc locatif en Vendée ainsi que dans la mise en oeuvre de nouvelles formes d'habitat pour les actifs.

• Le programme départemental de subvention en faveur de la création de logements pour les saisonniers, les apprentis, les étudiants et les jeunes en insertion professionnelle

Bénéficiaires : propriétaires bailleurs, SCI, association, collectivités ou leur groupement...

Subvention départementale de 25% du coût HT des travaux plafonnée de 2 000 € à 5 000 € par logement ou chambre en fonction du projet.

- Pratiquer un loyer abordable
- Pas de plafond de ressources
- Pour les saisonniers : louer un logement meublé au moins 10 semaines par an
- Pour les jeunes : louer à une personne de moins de 30 ans à l'entrée dans les lieux.

Le Département finance également les projets de création ou d'extension de résidence sociale jeunes actifs ou foyer de jeunes travailleurs.



• Le programme départemental de subvention pour les logements locatifs privés abordables

Bénéficiaires : propriétaire bailleur privé, SCI souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement afin de remettre ce bien sur le marché comme locatif à l'année.

Subvention départementale de 1 500 € par logement cumulable avec l'aide de l'ANAH.

- Le logement est vacant depuis au moins un an
- Le logement devra être conventionné avec l'Anah (plafond de loyer et plafond de ressource des locataires)
- L'étiquette énergétique à la mise en location doit être au minimum de D.

✓ Favoriser l'accèsion à la propriété

• L'accélération du déploiement du bail réel solidaire

Le Département de la Vendée soutient financièrement le développement du bail réel solidaire par Vendée Foncier Solidaire. Ce dispositif permet l'accèsion à la propriété en secteur tendu en découplant la propriété du terrain et celle du bâti.

• Le programme départemental de subvention ECOPASS

Bénéficiaires : primo-accédants souhaitant acheter un bien immobilier en tant que résidence principale

Subvention de 1 500 € en complément d'une subvention au moins équivalente de votre commune ou intercommunalité (si elle adhère au dispositif).

- Ne pas dépasser le plafond de ressources PTZ,
- Réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique,
- Les transformations d'usage du bâti sont éligibles.

✓ Favoriser le maintien à domicile

• Le programme départemental de subvention pour l'adaptation des logements

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou locataire avec l'accord du propriétaire souhaitant adapter leur logement à leur niveau d'autonomie.

Subvention départementale de 20% du coût HT des travaux (plafond de subvention : 1 000 €) et de 250 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Aide cumulable aux aides de l'ANAH.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'ANAH
- Le logement subventionné doit être une résidence principale

• Le programme départemental de subvention en faveur du logement intergénérationnel ou solidaire pour seniors



Bénéficiaires : propriétaires occupants, bailleurs privés, associations, collectivités locales souhaitant développer une forme innovante d'habitat à destination des personnes âgées.

Subvention départementale pour tout type de travaux de 25% à 50% du coût HT des travaux plafonnée de 1 500 € à 5 000 € par logement ou chambre.

- Le logement est destiné à l'hébergement ou à la location à une ou plusieurs personnes de plus de 60 ans
- Ne pas dépasser un plafond de loyer
- Après travaux, le bâtiment doit atteindre au minimum l'étiquette D.

• Le programme départemental de subvention en faveur des familles d'accueil

Bénéficiaires : assistants familiaux, familles d'accueil ou association salariant des familles d'accueil souhaitant réaliser des travaux pour l'accueil d'une personne handicapée ou âgée ou d'un enfant confié par l'aide sociale à l'enfance.

Subvention départementale de 25% à 50% du coût HT des travaux, plafonnée de 1 500 € à 6 000 € en fonction du projet.



✓ **Rénover le parc de logements privés**

• **Les aides de l'Anah**

Sur 2018-2023, le Département de la Vendée assure la délégation des aides de l'ANAH pour la rénovation du parc de logements privés, sur le territoire vendéen hors la Roche-sur-Yon agglomération.

• **Le programme départemental de subvention pour la rénovation énergétique**

Bénéficiaire : propriétaire occupant souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Subvention départementale cumulable aux aides de l'ANAH.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'ANAH
- Le logement subventionné doit être votre résidence principale et avoir plus de 15 ans
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés RGE

- Les travaux doivent permettre de réaliser 35% d'économie d'énergie minimum

• **Le programme départemental de subvention pour la réhabilitation d'un logement très dégradé**

Bénéficiaires : propriétaires occupants dont le projet de travaux de leur logement très dégradé est bloqué pour des raisons financières.

Subvention départementale exceptionnelle jusqu'à 20% du coût des travaux HT (plafond de subvention : 10 000 € HT) cumulable aux aides de l'ANAH.

✓ **Le Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Département intervient aussi via le Fonds de solidarité pour le logement par des aides financières aux personnes défavorisées (paiement des impayés, frais d'installation...) et des mesures d'accompagnement social.



Pour connaître l'ensemble des aides mobilisables et les conditions :

Département de la Vendée

Direction des routes, des mobilités et de l'habitat – Service Habitat

habitat@vendee.fr

02 28 85 86 02

Pour le Fond de Solidarité Logement :

Département de la Vendée

Pôle Solidarité et Famille

Service Insertion, prévention et Accompagnement Social

02 28 85 72 08

Services aux collectivités

HATÉIS Habitat

un partenaire des collectivités locales pour les accompagner dans leur politique de l'habitat



Notre implantation régionale, en Vendée et sur les territoires voisins, permet d'offrir nos services dans un souci de proximité et de bonne connaissance des spécificités locales et ainsi de répondre au mieux aux attentes des collectivités.

Après une phase d'analyse des besoins du secteur et d'écoute des intentions des acteurs locaux, nous réalisons un diagnostic et définissons ensemble des orientations stratégiques. Chaque territoire est unique. Les outils et moyens à mettre en œuvre dans les actions habitat doivent rester cohérents au regard des compétences et des capacités financières des collectivités.

Notre équipe qualifiée et pluridisciplinaire se met à disposition de la collectivité pour suivre et animer les opérations habitat et accompagner les particuliers souhaitant améliorer leur logement. La réussite d'une opération est souvent conditionnée par l'engagement de tous : élus, professionnels, partenaires et bénéficiaires eux-mêmes. C'est bien dans cet esprit d'investissement et de mobilisation que nous animons ces opérations.

Services aux collectivités

Les opérations habitat, un retour gagnant sur investissement

Chaque année, HATÉIS Habitat analyse les bilans des opérations pour l'habitat des collectivités que l'équipe suit et anime. **Le succès est évident.**

Les retombées pour l'ensemble du territoire sont à la fois économiques et sociales. Elles se mesurent sur le court terme au niveau des entreprises du bâtiment, et aussi sur le long terme avec le maintien de la population et l'accueil de nouveaux ménages.

Un soutien à l'économie locale dans les territoires où nous intervenons

80 %

des professionnels du bâtiment qui interviennent auprès de nos clients sont des entreprises locales agréées



Travaux réalisés

40 000 000 € en 2022
38 000 000 € en moyenne par an
durant les 3 dernières années



Aides mobilisées

14 000 000 € en 2022
15 000 000 € en moyenne par an
durant les 3 dernières années



Logements concernés

2 110 logements en 2022
2 000 logements en moyenne par an
durant les 3 dernières années

Un retour gagnant sur investissement

Les organismes Partenaires

The background of the slide features a series of stylized human figures. In the foreground, a large figure is colored in a solid blue. Behind it, several other figures are visible, some in white and others in a lighter blue, all rendered in a simplified, paper-cut style. The figures are arranged in a way that suggests a group or a crowd, with some appearing to be in motion or interacting. The overall color palette is light and airy, with a focus on blues and whites.

Les Organismes Partenaires

HATÉIS Habitat
ADILE
ACTION LOGEMENT
CAUE
CAPEB
FFB

De nombreux organismes peuvent vous accompagner et vous conseiller durant la réalisation de votre projet, découvrez-les et contactez-les.

HATÉIS Habitat, votre partenaire Habitat en Vendée et Charente-Maritime



Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 70 ans, HATÉIS Habitat, association loi 1901, est agréée par l'Etat pour travailler au service des collectivités dans leur Programme Habitat et aider les particuliers à valoriser leur patrimoine.

En 2016, HATÉIS Habitat a rejoint HATEO.

HATEO un réseau national de professionnels au service de l'habitat et des territoires durables. Ce réseau autonome, d'échanges et de dialogue permet à ses adhérents de mutualiser leurs compétences et expériences et ainsi de renforcer leurs expertises.

Nos Missions

- Pour les **particuliers** : assistance dans les projets d'amélioration de logements (conseils techniques et financiers personnalisés, recherche de subventions...)
- Pour les **collectivités** : Accompagnement dans la réalisation d'études et pour le suivi d'Opérations sur l'habitat.

Ecoute

Conseil

Disponibilité

Réactivité

Personnalisation des solutions

Toute l'équipe d'HATÉIS Habitat
est à votre service.

Nous Trouver :

Siège social : HATÉIS Habitat, 7 impasse Thalès, 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. **02 51 36 82 63** – Ouverture au public du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Agence Charente-Maritime : 61-63 avenue des Cordeliers, 17000 LA ROCHELLE
Tél. **05 46 56 91 85** – Ouverture au public du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Nos lieux de permanences : Chaillé-les-Marais, Chanverrie, L'Aiguillon-sur-Mer, La-Barre-de-Monts, La Faute-sur-Mer, La Mothe-Achard, Les Sables d'Olonne, Luçon, Mareuil-sur-le-Lay, Montaigu, Moutiers-les-Mauxfaits, Noirmoutier, Oulmes, Pouzauges, Saint-Fulgent, Saint-Jean-de-Monts, Sainte-Hermine, Talmont-Saint-Hilaire.

Site Internet : <http://www.hateis.fr>



**Pour louer,
construire, acheter,
faire des travaux...

un seul numéro !

02 51 44 78 78**

Faites comme Julie, contactez l'ADILE

L'ADILE est une association dotée d'une mission de service public créée en 1993 à l'initiative du Département de la Vendée. Elle fait partie du réseau national ANIL et de France Rénov'.

Ses juristes spécialisés vous assurent une information neutre et gratuite sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Ses ingénieurs-conseils vous conseillent et vous guident vers votre projet de rénovation énergétique performant.

Alors n'hésitez pas à faire appel à leurs services et bénéficiez de conseils gratuits sur toutes les questions liées à votre projet !



VISALE, LA GARANTIE QUI ACCOMPAGNE LES LOCATAIRES ET SÉCURISE LES BAILLEURS.

L'accès au logement peut se révéler complexe et inéquitable, particulièrement pour les jeunes et les salariés entrant dans un emploi, et ne disposant pas de garanties suffisantes. Pour répondre à cette problématique et afin de sécuriser les bailleurs qui redoutent les impayés, **Action Logement a créé la garantie Visale.**

Depuis 2016, **cette garantie, 100 % gratuite, permet de renforcer le dossier du candidat locataire et de sécuriser les revenus locatifs du bailleur** pendant toute la durée du bail (dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges⁽¹⁾). Elle propose une couverture supplémentaire en cas de dégradations locatives⁽²⁾ pour les logements du parc privé. Véritable alternative à la caution parentale, Visale a aujourd'hui acquis la confiance de nombreux partenaires bailleurs et a contribué à loger plus de **700 000 ménages**.

Visale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans, aux salariés (à partir de 31 ans) nouvellement embauchés ou mutés ou ayant un revenu $\leq 1\,500$ € net par mois⁽³⁾, et aux locataires souhaitant louer un logement dans le cadre d'un bail mobilité.

L'accès en ligne est simple, rapide et sécurisé. Le visa est rapidement délivré au futur locataire. Le bailleur obtient son contrat de cautionnement en moins de 15 minutes. Le bail peut alors être signé.



**À CHAQUE MOMENT IMPORTANT DE
VOTRE VIE, UNE SOLUTION ADAPTÉE !**

**Action Logement vous aide
à concrétiser vos projets logement**

actionlogement.fr

ActionLogement 

Dès qu'un impayé est déclaré, le bailleur est remboursé rapidement.

Action Logement se charge ensuite de recouvrer la créance auprès du locataire et d'engager, éventuellement, les procédures contentieuses.

Et pour encore plus de simplicité, un test d'éligibilité est proposé : en quelques clics, locataire et bailleur vérifient s'ils peuvent bénéficier de la garantie Visale. Un vrai gain de temps !

- (1) Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social.
- (2) Ces frais sont couverts dans la limite de deux mois de loyer et charges en complément du dépôt de garantie.
- (3) Hors prime, hors heure supplémentaire, ce qui peut correspondre à un salaire brut maximum de 2000 €/mois.

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.



The graphic is a purple and blue advertisement for Visale. It features a man and a woman standing together. The man is pointing towards the woman, who is holding a document labeled 'VISALE GARANTIE VISALE'. The text 'Locataire Bailleur' is written in a stylized font. A speech bubble says 'Besoin d'une garantie locative sécurisée?'. Below it, a box says 'Ayez le réflexe Action Logement !'. The top right corner has a house icon with a magnifying glass. The bottom left has the 'VISALE.FR' logo with the tagline 'CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT'. The bottom right has the 'ActionLogement' logo with the tagline 'RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE'. A QR code is in the bottom right corner. The background is purple with a blue triangle in the top right corner.

Locataire Bailleur

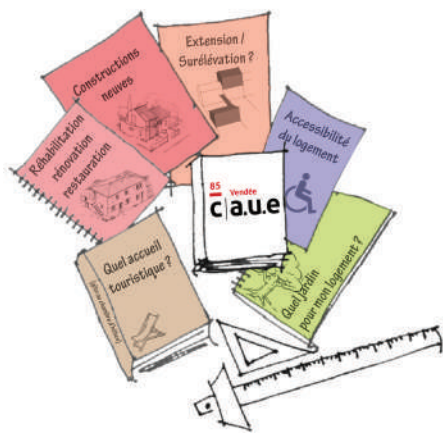
Besoin d'une garantie locative sécurisée?

Ayez le réflexe Action Logement !

**VISALE. LA GARANTIE DE LOYER
SIMPLE RAPIDE ET 100 % GRATUITE
UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT !**

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

Prenez rendez-vous
avec le CAUE de la Vendée



*Le Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement
(CAUE) est une association de service
public loi 1901 à but non lucratif,
créée en 1979, à l'initiative
du département de la Vendée.*

**Prenez rendez-vous avec un
architecte**

02.51.37.44.95

caue85@caue85.com

Le CAUE **conseille gratuitement** les particuliers sur leurs projets de construction, réhabilitation ou d'extension.

Pour cela, il propose des **permanences sur tout le territoire** de la Vendée (Mairies, intercommunalités, maisons France Service). Un architecte vous interrogera sur vos envies, vos attentes mais aussi sur votre mode de vie, tout ce qui peut influencer sur les choix que vous aurez à faire.

Il vous apportera des réponses sur les questions d'agencement, de techniques et de réglementation. L'objectif est de vous **conduire vers un projet de qualité** qui répondra à vos attentes et s'intégrera au mieux à son environnement.

Si vous avez des questions sur le permis de construire, l'isolation, le bioclimatisme, la couleur de votre enduit, la déclaration de travaux... **l'architecte conseil est là pour vous accompagner.**

LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE

proche de chez vous

CONSTRUIRE

AGRANDIR

REHABILITER

ADAPTER

SURELEVER

DIVISER

PREPAREZ VOTRE RENCONTRE AVEC L'ARCHITECTE CONSEIL

Pour préparer au mieux l'entretien avec l'architecte conseil, pensez à apporter le plan du cadastre, les plans éventuels et les images du projet, le règlement d'urbanisme et/ou le règlement du lotissement, les photos de l'environnement (arbres, clôtures, bâtiments) afin de bien appréhender l'insertion de votre projet dans le paysage.

www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes



Quelques appréciations de particuliers

« Pour mon projet, j'ai eu la réponse adaptée et correspondant à mes attentes. En l'occurrence, intégrer le projet à l'existant et rester en conformité avec la réglementation. Bien entendu en ayant le souci du coût. Vraiment j'ai apprécié la qualité du conseil. »

« J'ai trouvé les arguments pertinents, une très bonne écoute et des conseils judicieux. »

Qualifications & Labels professionnels

BIEN CHOISIR MES ARTISANS POUR MES TRAVAUX

Voici quelques marques et labels vous permettant d'identifier des professionnels compétents :



> **Marque créée par la CAPEB en 2008, ECO artisan est une qualification pour identifier les artisans qui s'engagent concrètement pour le confort et l'amélioration de la performance énergétique des habitations.**

Un **label avantageux** : Reconnue Garant de l'Environnement (RGE), il permet de profiter des aides aux travaux (PrimeRENOV, CEE, ECO PTZ, ...).

Vous êtes artisans, souhaitez devenir un ECO Artisan® et rejoindre les 14 000 entreprises d'ores et déjà ECO Artisan® ?

→ **Découvrez les démarches à suivre en 4 étapes :**
www.devenir-ecoartisan.fr

> **Handibat et Silverbat** sont deux marques qui valorisent l'engagement de professionnels du bâtiment dans une démarche de qualité auprès de leurs clients pour qu'ils adaptent leur logement afin d'y rester le plus longtemps possible confortablement. Les entreprises titulaires sauront être à l'écoute des personnes en situation de handicap, ayant un besoin d'aménagement spécifique, ou tout simplement pour proposer des aménagements de salle de bain, d'agencements des espaces, d'accès

→ **Trouver une entreprise Handibat :** **www.handibat.info**



> **Assainissement Non Collectif de qualité en Vendée** : une démarche conçue pour être un outil à l'usage des particuliers qui permet d'identifier les bureaux d'études, et les entreprises de travaux performantes et ainsi réaliser des prestations de qualité, avec comme soutien les SPANCS (Service Public d'Assainissement Non-Collectif).

→ **En savoir + :**
www.capeb.fr/service/la-charte-pour-un-anc-de-qualite-en-vendee

> **Nouveauté 2023, Quali pluie** : permet de reconnaître les professionnels formés aux techniques de la récupération et de la rétention des eaux pluviales ainsi qu'à la gestion des eaux à la parcelle et de réaliser les travaux selon les règles de l'art.

→ **Plus d'informations :** **<https://www.qualipluie.com/>**



EN ADHERANT A LA CAPEB, LES ARTISANS SONT ACCOMPAGNES

Avec près de 2000 adhérents, la CAPEB Vendée est LA 1ère organisation professionnelle de Vendée.

Présidée depuis juin 2019 par Lucie AMELINEAU, menuisière à CHALLANS, elle accompagne au quotidien les artisans du bâtiment vendéen. Forte d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs, elle soutient individuellement ses adhérents dans tous les domaines : juridique, technique, social, environnemental, gestion, développement économique...

Mais elle est aussi là pour assurer leur défense collective et leur représentation auprès des Pouvoirs Publics et des Collectivités Locales. Pour cela, elle peut aussi compter sur sa centaine d'artisans investis et « ambassadeurs ».

AIDER MES CLIENTS GRÂCE AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) : AVEC LA CAPEB, C'EST POSSIBLE !

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif gouvernemental pour promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de **primes pour des travaux d'économies d'énergie performants**. Les professionnels du bâtiment sont très largement impliqués dans ce dispositif et, grâce à la CAPEB, les artisans peuvent faire bénéficier leurs clients de ces aides !

La CAPEB accompagne en effet ses adhérents en proposant plusieurs dispositifs de collecte de CEE, réalisés sur mesure pour les entreprises artisanales.

→ **En savoir + :**

www.capeb.fr/service/gagnez-argent-certificat-economie-energie-cee

LE SERVICE QUALIFICATION : accompagner les entreprises vers l'obtention des signes qualité pour valoriser leur savoir-faire !

La CAPEB propose un accompagnement vers plusieurs démarches qualité ou qualifications adaptées au marché de la rénovation énergétique, du patrimoine, de l'accessibilité et du maintien à domicile ...

Gain du temps, compréhension des exigences, montage efficace des dossiers, n'hésitez pas à solliciter **Patricia EPAUD au 02 51 62 38 74**.

LE SERVICE JURIDIQUE ET LES AIDES AUX TRAVAUX

Les mentions sur les devis et factures évoluent régulièrement. Pour l'obtention des aides aux travaux, la présentation des devis est un point clé, puisque tous les points techniques et administratifs doivent apparaître pour que les demandes de subventions soient validées sans demande de complément.

La CAPEB Vendée accompagne les entreprises du bâtiment et leur met à disposition des outils pour guider les clients vers les aides aux travaux et dans l'ensemble des mentions obligatoires.

→ **En savoir + : consultez la boîte à outils CAPEB Vendée :**

<https://www.capeb.fr/service/boite-a-outils-capeb-85>



En savoir plus :

CAPEB Vendée - Maison de l'artisanat,
35, rue Sarah Bernhardt
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 62 38 74
Mail capeb@capeb-vendee.fr
www.capeb-vendee.com

Trouver votre artisan :
www.artisans-du-batiment.com



Qualifications & Labels professionnels

LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT DE LA VENDÉE, TOUJOURS À VOS CÔTÉ

Nous connaître davantage :

Après plus de 80 ans, la Fédération Française du Bâtiment de Vendée ne cesse d'œuvrer pour ses adhérents. Présidée depuis 2019 par Hélène BOURCIER accompagnée de son conseil d'administration, elle a pour mission de :



- > **CONSEILLER ET INFORMER** avec un service de conseils et d'assistance individualisés dans plusieurs domaines tels que le social, la formation, la sécurité, l'assurance et la transmission d'entreprise.
- > **DÉFENDRE ET REPRÉSENTER** les intérêts au nom de tous les professionnels du bâtiment.
- > **RASSEMBLER** tous les entrepreneurs et les artisans quelle que soit leur taille ou leur activité.
- > **PROMOUVOIR** le secteur du bâtiment et cette profession au jeunes et aux demandeurs d'emploi à travers différents événements et actions.



LA QUALIFICATION, C'EST LA GARANTIE D'UN PROFESSIONNEL RECONNU :

RGE :

Vous êtes particulier et vous souhaitez améliorer la performance de votre logement/bâtiment ? Pour obtenir une aide financière (Prime CEE, MaPrimeRénov', TVA à 5.5%, Eco PTZ, etc...) il est nécessaire de recourir à un professionnel reconnu RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Une entreprise RGE c'est aussi la garantie du respect des règles de l'art, de la réglementation, des obligations administratives, et d'assurance.

La FFB forme et informe les entreprises pour garantir des professionnels compétents et qualifiés. Les clients peuvent ainsi bénéficier de nombreux avantages en faisant effectuer leurs travaux de rénovation énergétique à des professionnels qualifiés RGE.

Elle recommande un label : **Les pros de la Performance Énergétique (PPE).**

Qualification proposée par la FFB via Qualibat à ses adhérents pour les accompagner sur les marchés de la performance énergétique. Ce label assure la faisabilité des travaux aux clients et engage les entreprises à faire preuve d'un comportement responsable sur les chantiers.

Faire appel à un pro de la performance énergétique c'est

- > Accéder aux aides financières à la rénovation
- > Confier vos travaux à un professionnel qualifié RGE
- > Réduire votre facture d'énergie

Pour connaître les Pros de la Performance énergétique près de chez vous :

www.performance-energetique.lebatiment.fr

L'ACCESSIBILITÉ



Avec le vieillissement de la population et l'obligation de mettre en conformité les établissements recevant du public (ERP) existants ainsi que les bâtiments d'habitat collectif neufs, le marché de l'accessibilité a plus que jamais le vent en poupe.

Si l'accent est d'abord mis sur les établissements recevant du public, la FFB n'oublie pas le marché de l'accessibilité domestique et est également soucieuse des personnes à mobilité réduite.

Elle recommande un label : **Les pros de la Performance de l'accessibilité.**

Les pros de l'accessibilité est une marque de la FFB confiée à QUALIBAT. Depuis 2009, cette marque est devenue la référence dans la construction et la rénovation en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, elle valorise et reconnaît les compétences en matière de travaux liés à l'accessibilité du cadre bâti ou au maintien à domicile des personnes âgées.

Grâce à la formation ou en valorisant leur expérience en accessibilité, les entreprises et artisans peuvent avoir accès à ce label.

Retrouvez nos artisans labellisés Pros de l'accessibilité près de chez vous :
www.travaux-accessibilite.lebatiment.fr

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises



La RSE, un des nouveaux enjeux du secteur de la construction.

Les entreprises de bâtiment s'engagent aujourd'hui pour intégrer durablement les enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. C'est le concept de la RSE.

En se saisissant du sujet, les entreprises peuvent en faire une force et une opportunité, notamment en valorisant leurs actions aussi bien en interne qu'auprès de leurs clients. L'outil Bâtisseur Responsable de la FFB permet à l'entreprise de s'autoévaluer facilement afin d'éditer un rapport RSE personnalisable et de signer la charte RSE.



FFB de Vendée

36 rue Gaston Ramon,
85000 la Roche sur Yon

02 51 07 06 65

joulinm@d85.ffbatiment.fr

www.ffb85.ffbatiment.fr







Devenir Propriétaire



Devenir Propriétaire

Concevoir et construire son logement

Définissez votre budget

Quels professionnels
pour concevoir votre projet ?

Règlementation

Conseils pour aménager son jardin

Les organismes partenaires vous présentent tous leurs conseils pour l'achat, la conception et le financement de votre logement.

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE SON LOGEMENT

cinq étapes incontournables

1 - POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS

- Définissez vos attentes et vos objectifs

(nombre, âge et activités des habitants/liens entre les différents espaces/entre l'intérieur et l'extérieur...)

• Reliez le projet à votre vie quotidienne : proximité travail, services, commerces, loisirs...

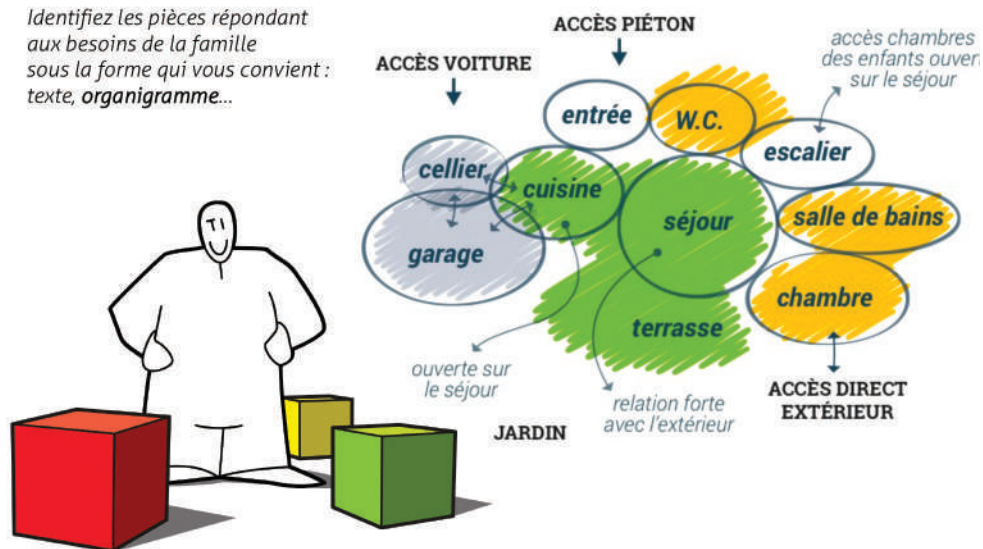
Des centres bourgs, souvent mieux desservis, aux quartiers plus lointains, voire aux hameaux ruraux, le choix du lieu de vie doit concilier vos critères aux coûts : foncier, fonctionnement, transport...

- **Envisagez différentes options : construire, réhabiliter, transformer...**

- **Anticipez l'évolution possible du logement.**

(agrandissement, changement d'usages, accessibilité...)

Identifiez les pièces répondant aux besoins de la famille sous la forme qui vous convient : texte, organigramme...



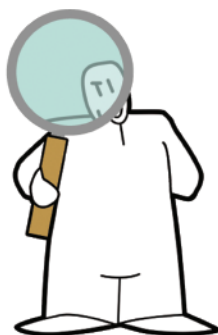
Vous seul pouvez réaliser la première étape de votre projet de maison : définir ses grandes orientations en fonction de votre mode de vie, de vos moyens et de vos objectifs. Écrivez clairement vos attentes : cela vous permettra de bien choisir vos interlocuteurs et au final d'assurer une qualité de vie au quotidien dans votre logement ; pour un projet neuf comme pour une réhabilitation.

L'ensemble de ces besoins constituera le programme de votre logement.

2 - DÉFINISSEZ VOTRE BUDGET

Évaluez de façon précise les coûts du projet sans les sous-estimer et comparez-les aux moyens réellement à disposition pour déterminer la faisabilité du projet.

- Estimez le coût du foncier, bâti ou non.
- Évaluez le coût de la conception (architecte, maître d'œuvre, géomètre, etc.).
- Définissez le coût de votre construction.
- Prenez en compte les coûts d'entretien, de maintenance, des équipements ménagers et les frais induits (déplacements...).



3 - QUELS PROFESSIONNELS POUR CONCEVOIR VOTRE PROJET ?

En tant que maître d'ouvrage, vous avez le choix de confier la conception et le suivi de la réalisation de votre projet à différents professionnels : architectes, constructeurs... Ce choix doit répondre à vos attentes et doit donc se faire sur des éléments concrets.

• L'architecte habilité à la maîtrise d'œuvre,

L'architecte conçoit une maison personnalisée et optimisée, pour répondre à vos attentes, dans un contexte précis. Il apporte son expertise, sa créativité, ses connaissances pour élaborer votre projet et coordonner sa réalisation. L'architecte est un professionnel garant des intérêts du client (*cf. code de la déontologie des architectes*).

Sa mission peut être partielle ou complète (de la faisabilité à la réception des travaux : étude du projet, permis de construire, sélection des entreprises, direction et réception des travaux...). *Pour choisir votre architecte : www.architectes-pour-tous.fr*

• Le maître d'œuvre (non architecte)

Technicien du bâtiment, ses compétences se limitent aux projets dont la surface de plancher n'excède pas 150 m². Il peut assurer une mission complète, du dessin des plans jusqu'au suivi du chantier.

• Le constructeur

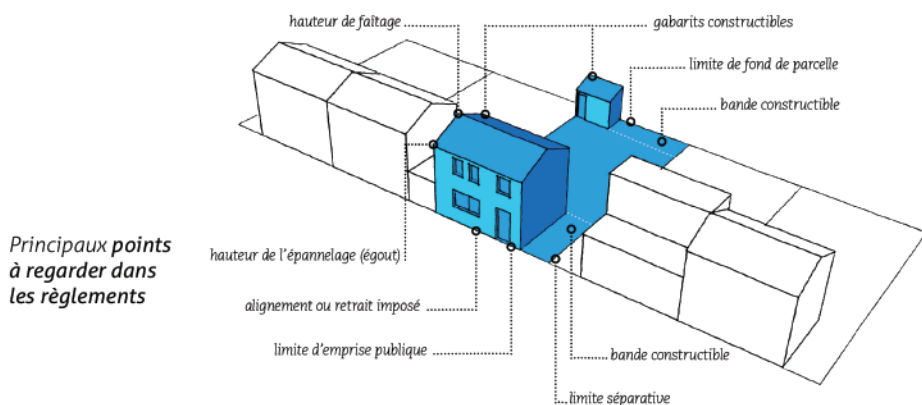
Il adapte une maison sur modèle, effectue les démarches administratives et fait réaliser la construction par des entreprises sous-traitantes qu'il dirige et surveille. Sa mission se limite également aux projets dont la surface de plancher n'excède pas 150 m².

• Vous concevez seul votre maison

Cette démarche nécessite un solide bagage tant en technique qu'en organisation. Ceci est possible pour un projet dont la surface de plancher n'excède pas 150 m². Vous assumez toutes les fonctions du maître d'œuvre : conception, rédaction des pièces administratives et techniques, négociation du contenu de chaque contrat d'entreprise et gestion du chantier de A à Z.

4 – COMPRENEZ ET SERVEZ-VOUS DE LA RÉGLEMENTATION

Les **règlements d'urbanisme, PLU, règlements de lotissement, PVAP...** fixent les règles applicables aux projets de construction ou de réhabilitation. Vous y trouverez des indications concernant les distances à respecter entre le bâti et les voies, entre le bâti et les limites séparatives, entre deux bâtiments, les gabarits, les vues et les percements ou encore les éléments protégés. **Appuyez-vous sur leur contenu pour enrichir votre projet en l'intégrant au lieu.**

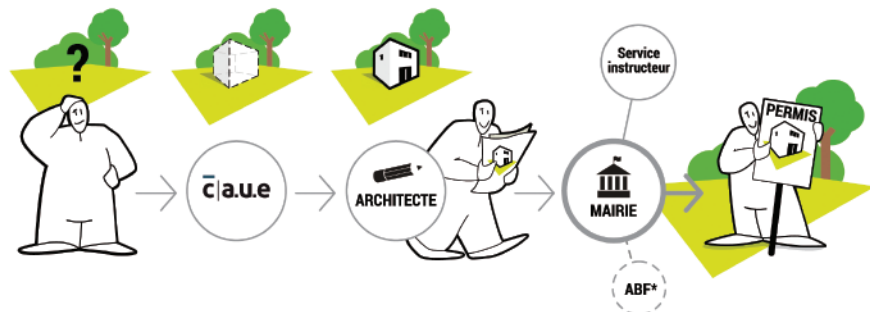


Le **code civil** précise quant à lui des éléments spécifiques sur la relation au voisinage (mitoyenneté, ouvertures, plantations...).

Consultez les **Plans de Prévention des Risques (PPR Inondation, PPR Littoraux...)** qui préconisent des dispositions indispensables à la sécurité dans les secteurs concernés.

5 – DECLAREZ VOTRE PROJET EN MAIRIE

Un permis de construire ou une déclaration préalable, prenez rendez-vous avec un instructeur ou avec un architecte conseil du CAUE de la Vendée.



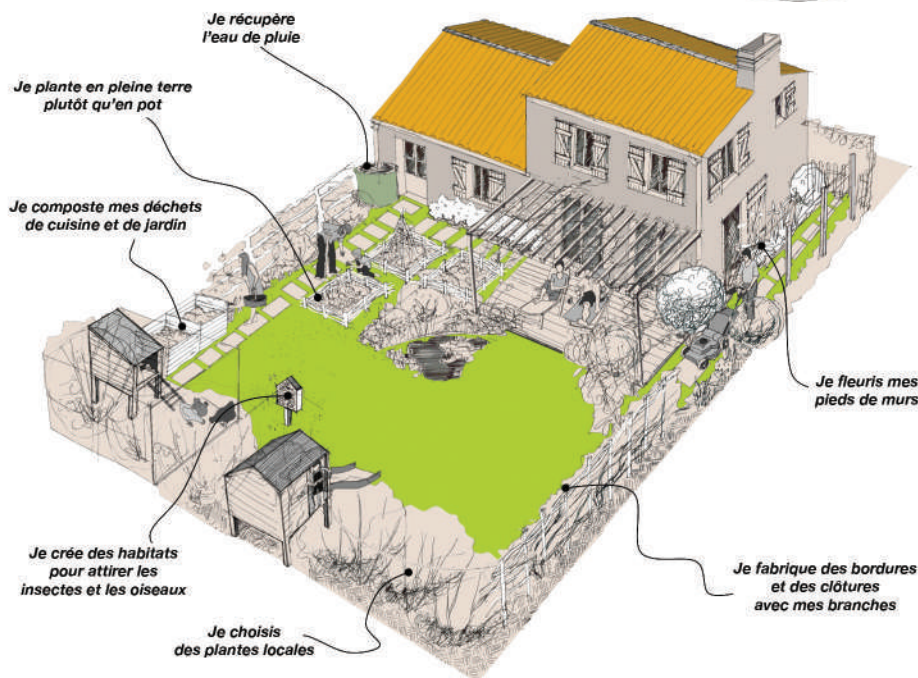
DES CONSEILS POUR AMENAGER SON JARDIN

Un paysagiste conseil peut vous recevoir gratuitement sur rendez-vous au CAUE de la Vendée, pour des **conseils sur l'aménagement et l'entretien de votre jardin**.

Il peut proposer également des conseils plus spécifiques, notamment pour les agriculteurs qui souhaitent **conforter l'intégration dans le paysage de leur siège d'exploitation**.

Retrouvez des conseils pour **des gestes simples, économiques et écologiques** sur le site du CAUE de la Vendée : www.caue85.com/?portfolio=jardin-plein-de-vie-gestes-simples-quotidien

Quelques gestes simples au quotidien,



LES P'TITS CONSEILS DES CAUE PAYS DE LA LOIRE pour vous aider dans vos démarches

les CAUE des Pays de la Loire vous proposent une collection de **fiches conseils** pour vous aider dans votre projet. Préparer son projet, démarches administratives, choix d'un professionnel... sont quelques-uns des thèmes abordés.

Une collection accessible en ligne sur notre site :
www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes
ou sur celui de notre Union Régionale :
www.urcaue-paysdelaloire.com/fiches-conseil



LE CAUE, PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DE LA QUALITÉ du cadre de vie des vendéens

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée conçoit, édite et diffuse des publications depuis plus de 40 ans (affiches, dépliants, livres, monographies des techniques...). Elles mettent à votre disposition notre expertise, amorcent ou prolongent votre réflexion, ou ouvrent vers d'autres interlocuteurs.

Toutes les publications sont disponibles sur notre site internet : www.caue85/portfolio/



VENEZ CHERCHER L'INSPIRATION PARMI LES LAUREATS d'Aperçus Vendée, prix d'architecture et d'aménagement

Pour valoriser la production architecturale contemporaine et les nombreux aménagements de qualité, le CAUE de la Vendée organise Aperçus Vendée, prix départemental d'architecture et d'aménagement.

Découvrez les réalisations primées sur notre site :
www.caue85.com ou sur l'observatoire des CAUE : www.caue-observatoire.fr



Améliorer son Logement



Améliorer son Logement

Conseils et Subventions

HATÉIS Habitat, votre partenaire habitat

Les opérations d'amélioration de l'habitat

Les aides et subventions

HATÉIS Habitat vous conseille et vous présente toutes les subventions pour vos projets d'amélioration de votre logement.

HATÉIS HABITAT, votre partenaire habitat

HATÉIS Habitat vous accompagne et vous conseille dans votre projet d'amélioration de l'habitat, pour définir ensemble les travaux les plus adaptés à vos besoins et **obtenir vos subventions**.

HATÉIS Habitat c'est :

- Une **association** Loi de 1901, créée il y a plus de 70 ans, et **agrée** auprès des financeurs pour solliciter les différentes aides.
- Une intervention **rapide**.
- Des informations et conseils **personnalisés** à votre domicile.
- La sollicitation des subventions mobilisables auprès des différents organismes.
- L'accompagnement technique et administratif jusqu'au règlement des aides.

HATÉIS HABITAT une équipe de professionnels efficaces

Quelques chiffres...

En moyenne, chaque année :

- Plus de **2 000 ménages** sont accompagnés par HATÉIS Habitat.
- **14 000 000 € d'aides** sont **mobilisés** par HATÉIS Habitat.
- **40 000 000 € de travaux** sont **réalisés** par les propriétaires accompagnés par HATÉIS Habitat.

40%

de subventions en moyenne sur le montant HT des travaux, obtenu par HATÉIS Habitat.

HATÉIS HABITAT, votre partenaire habitat

Prenez votre projet dans le bon sens !

Les 6 étapes de votre démarche avec HATÉIS Habitat



Vous prenez **contact** avec HATÉIS Habitat au **02 51 36 82 63**.

Un conseiller d'HATÉIS Habitat valide avec vous les possibilités de financement de votre projet.



Un conseiller d'HATÉIS Habitat vient **visiter** votre logement.

Le conseiller d'HATÉIS Habitat réalise un diagnostic et vous apporte les conseils techniques pour votre projet puis élabore un plan de financement.



Le conseiller d'HATÉIS Habitat **constitue votre dossier de demande de subventions**.

Le conseiller d'HATÉIS Habitat se charge de solliciter les aides auprès des financeurs. Il constitue les dossiers de demandes d'aides auprès de l'ANAH ainsi qu'auprès des organismes d'aides complémentaires.



Vous **validez votre dossier de subventions** et êtes **informé des décisions** des financeurs.

Le conseiller d'HATÉIS Habitat vous accompagne dans la démarche en ligne pour les aides de l'ANAH. Vous êtes informé à chaque étape de votre dossier et recevez par courrier l'ensemble des accords des financeurs sollicités.



Vous réalisez vos **travaux**.

Le conseiller d'HATÉIS Habitat reste disponible pour vous aider durant les travaux.  *Ne démarrez pas vos travaux avant toute demande d'aide !*



Vous recevez le **paiement de vos subventions**.

Après vérification de vos factures par HATÉIS Habitat, les financeurs vous versent leurs subventions. Si besoin, une avance ou un acompte peuvent vous être versé.



Notre mission peut être prise en charge en partie ou en totalité selon le secteur géographique où se trouve votre projet.

Les opérations d'amélioration de l'habitat

Trouvez votre interlocuteur !

Chaque territoire définit sa propre politique de l'habitat. Il est donc important de se renseigner sur les spécificités et les subventions de votre secteur :

Territoires couverts par HATEIS Habitat* :

- Ile de Noirmoutier : 02 51 35 89 89
- Les Sables Agglomération : 02 51 95 06 76
- Océan Marais de Monts : 02 51 58 07 89
- Pays de Mortagne : 02 51 63 06 06
- Pays de Pouzauges : 02 51 57 14 23
- Pays des Achards : 02 51 05 94 49
- Pays St Fulgent Les Essarts : 02 51 43 81 61
- Sud Vendée Littoral : 02 49 58 00 08
- Terres de Montaigu : 02 51 46 45 45
- Vendee Grand Littoral : 02 51 20 72 07
- Vendee Sèvre Autise : 02 51 50 48 80

Autres territoires* :

- Challans-Gois Communauté : 02 51 93 29 33
- La Roche sur Yon Agglomération : 02 51 31 08 98
- L'Ile d'Yeu : 02 51 08 80 88
- Pays de Fontenay-Vendée : 02 28 13 07 07
- Pays de la Chantonay : 02 51 44 95 00
- Pays de la Chataigneraie : 02 51 69 61 43
- Pays de St Gilles Croix de Vie : 02 51 54 54 19
- Pays des Herbiers : 02 51 66 82 27
- Vie et Boulogne : 02 51 31 08 62

** en juin 2023*



Il est indispensable de vous renseigner avant de débuter vos démarches de demandes de subvention ou de commencer vos travaux

Barème de revenus

En tant que propriétaire vous avez le droit à des subventions. Les aides varient en fonction de vos revenus. Découvrez avec le barème ci-dessous dans quelle catégorie vous vous situez.

Plafond de ressources*				
Composition du ménage	Revenu Fiscal de Référence			
	BLEU Ménage Très Modeste	JAUNE Ménage Modeste	VIOLET	ROSE
1 personne seule	Jusqu'à 16 229€	Jusqu'à 20 805€	Jusqu'à 29 148€	> 29 148€
2 personnes	Jusqu'à 23 734€	Jusqu'à 30 427€	Jusqu'à 42 848€	> 42 848€
3 personnes	Jusqu'à 28 545€	Jusqu'à 36 591€	Jusqu'à 51 592€	> 51 592€
4 personnes	Jusqu'à 33 346€	Jusqu'à 42 748€	Jusqu'à 60 336€	> 60 336€
5 personnes	Jusqu'à 38 168€	Jusqu'à 48 930€	Jusqu'à 69 081€	> 69 081€
Par personne supplémentaire	+ 4 813€	+ 6 165€	+ 8 744€	+ 8 744€

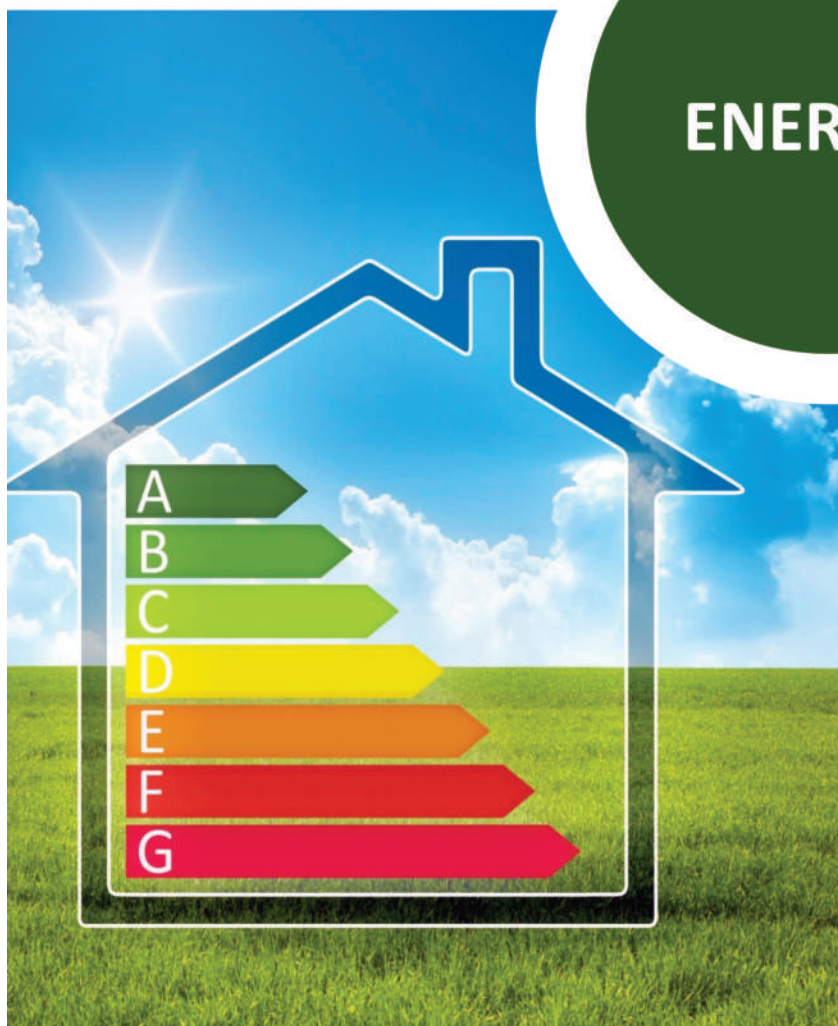
* Plafond applicable en 2023 à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition disponible

Pour savoir à quelles aides vous avez le droit, identifier en haut de chaque page le symbole de couleur en fonction de votre catégorie de revenus



**Pour vos travaux d'économie d'énergie des
aides existent !**

ENERGIE



Conseils Rénovation énergétique

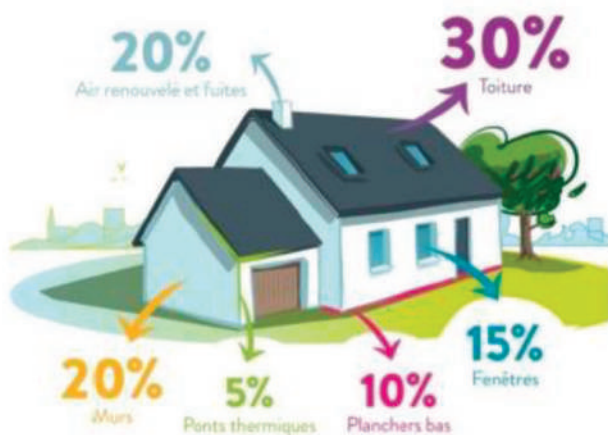
Travaux d'économie d'énergie

Quels sont les travaux prioritaires à engager pour votre projet d'économie d'énergie ?

Pour réaliser des économies d'énergie, les solutions sont multiples. Il est cependant nécessaire d'envisager les travaux de manière cohérente.

L'amélioration de l'isolation de votre logement est l'un des points prioritaires sur lequel vous pouvez agir pour réaliser des économies d'énergie.

Pertes de chaleur dans un logement très peu ou non-isolé



Source : ADEME

Selon l'ADEME, plus de **7 millions de logements** sont mal isolés en France. En effet, les logements construits avant la réglementation thermique 1974 sont pour la plupart non-isolés. Suivant l'époque de construction de votre logement, réalisez les travaux les plus rationnels et efficaces.

HATÉIS Habitat dans sa démarche d'approche cohérente, réalise un **diagnostic énergétique de votre logement** pour vous orienter au mieux dans les **travaux à engager en priorité**.

ECOSY est un bureau d'étude thermique. Nous réalisons des études pour les maisons individuelles, les bâtiments tertiaires, industriels et collectifs, aussi bien dans le domaine de la rénovation que pour la construction ou des calculs de déperditions des bâtiments.

RENOVATION

- Audit énergétique
- Etude de déperdition
- Démarche écologique

RGE

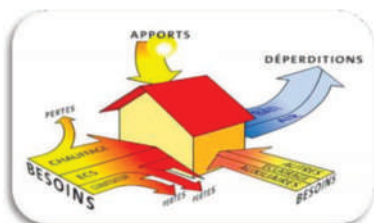


NEUF

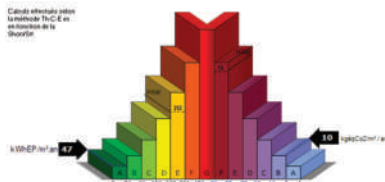
- Etudes thermiques réglementaires RT 2012
- Analyse de cycle de vie d'un projet de bâtiment (impact carbone RE 2020)



Attachés à la valeur de rigueur dans l'analyse et l'expertise apportées, nous nous engageons par une étude personnalisée à apporter des solutions énergétiques pertinentes pour la construction et l'amélioration des bâtiments existants.



Calculs effectués selon la méthode TRC 2 en fonction de la climatisation.



LABEL BBC RENOVATION 2009

Cep BBC = 47 kWh/m²

Ubat Projet = 0,341 kWh/m²

Cep Max BBC = 80 kWh/m²

Ubat Max = 0,668 kWh/m²



BATIMENT CONFORME AU LABEL BBC EFFINERGIE RENOVATION

Pour plus d'informations, contactez ECOSY



02.51.31.61.03



contact@ecosy-ouest.fr



www.ecosy-ouest.fr

Propriétaire Occupant

Ma Prime Rénov Sérénité

Lorsque que vous souhaitez vous engager dans la rénovation énergétique de votre logement, il est nécessaire d'adopter une **vision globale du logement**.

Le programme Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH vous permet de réaliser une **rénovation ambitieuse et performante**. Dans le cadre de ce programme, les travaux réalisés doivent permettre d'obtenir un gain d'au moins 35 % sur la performance énergétique de votre logement.



Des subventions pour QUI ?



- Vous êtes **propriétaire occupant** et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre **résidence principale**.
- Les revenus de votre ménage se situent dans les catégories de revenus Modeste ou Très Modeste (Catégorie Bleu ou Jaune).



Des subventions pour quel LOGEMENT ?

- Le logement a **plus de 15 ans** (sous conditions).
- Vous n'avez **pas bénéficié d'autres financements de l'Etat** pour votre logement au cours des 5 dernières années (PTZ par exemple - dans certains secteurs).



Des subventions pour quels TRAVAUX ?

- Vos travaux doivent être intégralement **réalisés par des professionnels** du bâtiment, qualifiés **RGE**.
- Permettre un **gain énergétique de 35 %** sur votre logement.



Des subventions pour quel MONTANT ?

De 35% à 50% de subvention sur le montant HT de vos travaux en fonction de votre projet et de vos revenus.



Vous pouvez cumuler les aides de l'Anah avec **d'autres subventions** :
Département, Région, Caisses de retraite, ...

Propriétaire Occupant

Ma Prime Rénov'

Depuis le 1^{er} Octobre 2020 **tous les propriétaires occupants sont éligibles** aux aides de Ma Prime Rénov', quelque soit leur revenu.

Ce programme vous permet de **réaliser un projet simple de rénovation** dans votre logement : remplacement de votre équipement de chauffage, isolation, remplacement d'ouvertures,....



Des subventions pour QUI ?



- Vous êtes **propriétaire** et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre **résidence principale**.
- Votre logement a plus de 15 ans.



Des subventions pour quel MONTANT ?

- Le montant de Ma Prime Rénov' est calculé selon vos revenus et votre projet. Des primes forfaitaires sont fixées pour chaque type de travaux et varient selon les revenus.
- Ma Prime Rénov' est **cumulable avec les primes énergies**, les aides locales,....



- Pour découvrir le montant de votre prime et faire votre demande Ma Prime Rénov', rendez-vous sur la plateforme internet www.maprimerenov.gouv.fr



Si vous n'êtes pas sûr avec Internet, vous pouvez choisir de vous faire accompagner dans votre demande auprès de Ma Prime Rénov'.

Propriétaire Occupant

Habiter Serein et Habiter Sain

Travaux pour la sécurité et la salubrité

Vous devez réaliser des travaux de mise en sécurité, salubrité ou des travaux lourds dans votre logement. Vous pouvez bénéficier de subventions avec les programmes Habiter Serein et Habiter Sain de l'ANAH.



Des subventions pour QUI ?



- Vous êtes **propriétaire occupant** et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre **résidence principale**.
- Les revenus de votre ménage sont se situent dans les catégories de **revenus Modeste ou Très Modeste** (Catégorie Bleu ou Jaune).



Des subventions pour quel LOGEMENT et quels TRAVAUX ?

- **Les travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat** : Ils doivent permettre de traiter l'insalubrité ou un péril d'ampleur limité dont la résolution ne nécessite pas des travaux lourds, ou de répondre à une procédure liée à la mise en sécurité des équipements communs ou liée au risque saturnin (plomb).
- **Les travaux lourds** : Ils doivent concerner un ensemble de travaux et vous permettre de rénover entièrement un logement très dégradé et insalubre.



Des subventions pour quel MONTANT ?

De 50 à 60 % de subvention en fonction des travaux à réaliser et des revenus.



Pour ces travaux, le Département a mis en place un Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne et dégradé » et des aides peuvent être octroyées.

Renseignez-vous : Secteur Habitat – 02 28 85 86 85



Propriétaire Bailleur

Loc'Avantages

En tant que **propriétaire bailleur** d'un logement vous pouvez prétendre à des **subventions de l'ANAH** pour vos projets de travaux. Ces subventions sont soumises à **certaines conditions** :



Des subventions pour QUI ?

Vous êtes **propriétaire** bailleur d'un logement de plus de 15 ans, quelque soit votre niveau de ressources.



Des subventions pour quel LOGEMENT ?

- Vous devez signer une **convention avec l'ANAH** pour une **durée de 6 ans**. Cette convention vous ouvre droit à des avantages fiscaux en tant que propriétaire bailleur.
- Vous vous engagez en tant que propriétaire à **louer le logement** à titre de résidence principale à des personnes dont les **revenus sont inférieurs à un plafond de ressources**.
- Le **montant du loyer** du logement que vous louez ne peut pas excéder un montant maximal **fixé localement par l'ANAH** en fonction des loyers de marché.
- Selon le territoire vous pouvez choisir différents types de **loyers encadrés**. Plus le loyer est inférieur au loyer de marché, plus l'**avantage fiscal** sera important.

Propriétaire Bailleur

Les aides de l'ANAH

- Le **montant du loyer** du logement que vous louez ne peut pas excéder un montant maximal **fixé localement par l'ANAH** en fonction des loyers de marché.
- Selon le territoire vous pouvez choisir différents types de **loyers encadrés**. Plus le loyer est inférieur au loyer de marché, plus l'**avantage fiscal** sera important.



Des subventions pour quels TRAVAUX ?

Vos travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment qualifiés RGE.

Vos travaux doivent être éligibles aux aides de l'ANAH :

- **Travaux d'amélioration de l'habitat** (économies d'énergie, autonomie de la personne, réhabilitation d'un logement dégradé, sécurité et salubrité de l'habitat,...).
- **Travaux lourds** (logement très dégradé)



Des subventions pour quel MONTANT ?

De 25% à 45% de subvention sur le montant de vos travaux en fonction de votre projet de travaux et de l'état de votre logement. Vous pouvez cumuler les aides de l'ANAH avec **d'autres subventions** : Département, collectivités locales,...



En tant que Propriétaire Bailleur vous êtes également éligibles aux aides Ma Prime Rénov'. Le montant de la subvention varie selon vos revenus. Cette prime n'est pas cumulable avec les aides de l'ANAH décrites ci-dessus.

Propriétaire Occupant

Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire peut subventionner votre projet de travaux d'économies d'énergie



Des subventions pour QUI ?



- Vous êtes **propriétaire occupant** et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre **résidence principale**.
- Les revenus de votre ménage sont **inférieurs au seuil Très Modeste** (Catégorie Bleu).



Des subventions pour quel LOGEMENT ?

Vous habitez dans une maison individuelle de **moins de 200 m²** de surface habitable et **achevée depuis plus de 5 ans**.



Des subventions pour quels TRAVAUX ?

Vos travaux :

- Doivent être intégralement **réalisés par des professionnels** du bâtiment **qualifiés RGE**.
- Permettre un **gain énergétique de 50 %** sur votre logement.
- Composer un **bouquet de travaux** d'au moins 2 des types travaux différents.



Des subventions pour quel MONTANT ?

Il s'agit d'une **subvention forfaitaire de 4 000 €** par logement.



HATÉIS Habitat vous accompagne pour obtenir vos subventions auprès de la Région.

Communauté de communes, communes

En fonction de la commune dans laquelle vous résidez, certaines subventions peuvent vous être accordées.

Certaines Communauté de communes (ou communes) accordent des aides aux travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de programmes particuliers.

Celles-ci concernent différents domaines : économie d'énergie, autonomie de la personne, mise aux normes de système d'assainissement non collectif, accession à la propriété, rénovation des façades...

Les montants et les conditions d'octroi de ces aides varient d'un territoire à l'autre.

Renseignez-vous auprès de votre Communauté de communes



Selon les secteurs HATÉIS Habitat vous accompagne pour obtenir vos subventions auprès de votre Communauté de communes.

L'HABITAT SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER AIDE LES PARTICULIERS À RÉNOVER LEUR LOGEMENT

Un important programme de subvention a été mis en place par la communauté de communes pour aider les habitants à réaliser des travaux avec les objectifs prioritaires suivants :

- Economiser l'énergie
- Adapter les logements au maintien à domicile
- Rénover les logements pour les louer à l'année

La communauté de communes a mis en place un guichet de l'habitat qui permet de vous apporter des conseils et un accompagnement gratuit. Ainsi, il vous est proposé un premier entretien en permanences, qui ont lieu alternativement sur les 4 communes de l'île, à Barbâtre, La Guérinière, L'Épine et Noirmoutier en l'île.



A la suite de ce rendez-vous, et en fonction de votre projet, une visite pourra être organisée à votre domicile pour effectuer les diagnostics nécessaires et vous serez ensuite accompagné pour vos demandes de subvention, jusqu'au paiement de celles-ci.

Contact :

Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier
02 51 35 89 89

contact@iledenoirmoutier.org

Permanences sur RDV avec HATEIS HABITAT ou l'ADILE,
opérateurs de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier



« LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION S'ENGAGE À PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS »

ENTRETIEN AVEC Pierre LEFEBVRE

Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération en charge de l'habitat.

Je suis ravi de vous présenter le nouveau Programme local de l'habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération qui est le document de la maturité en termes de volonté et d'engagement à produire du logement pour les citoyens agglo-yonnais : il s'agit du 7^{ème} programme de notre territoire.

L'habitat a toujours été au cœur des préoccupations de La Roche-sur-Yon Agglomération. Aujourd'hui, nous avons de nouveaux défis à relever en lien avec la nécessaire transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, la prise en compte des nouveaux modes d'habitat et des enjeux liés au vieillissement de la population.

La Roche-sur-Yon Agglomération est un territoire dynamique. Je retiendrai pour ma part, l'attractivité économique et le cadre de vie, qui permettent à nos jeunes de rester sur le territoire et qui attirent des ménages ligériens et au-delà. J'en veux pour témoin notre taux de chômage très bas (5%), le nombre de création d'entreprises ou encore la reconnaissance de la Ville de La Roche-sur-Yon pour sa biodiversité (capitale française de la biodiversité en 2021).

Une attractivité qui a des conséquences : les besoins en logements sont importants et sur tous les profils (jeunes actifs, étudiants, cadres, mais aussi personnes âgées). Certains publics rentrent parfois en concurrence, il faut donc redoubler d'effort pour permettre à chacun de trouver un logement qui corresponde à ses attentes.

Les personnes aux ressources modestes, mais également les plus précaires sont à prendre en considération et le statut de ville-préfecture nous donne un certain nombre de responsabilités. La Ville a d'ailleurs pleinement conscience de cet enjeu et est engagée depuis de nombreuses années auprès des bailleurs sociaux pour

faire émerger de nouveaux projets et aussi pour requalifier les quartiers les plus anciens concentrant des logements sociaux. Des projets ambitieux sont actuellement en train d'éclore à La Roche-sur-Yon : lotissement, requalification d'anciens bâtiments en hyper-centre ou de quartier entiers. Une ville habitée à travers une offre de logements élargie, c'est l'un des objectifs phare du programme "Ma Ville Demain".

Notre projet se veut à la fois ambitieux et raisonné. Il sera réalisé en tenant compte de la transition écologique pour offrir une qualité de vie confortable à tous les Agglo-Yonnais.

Sur quels outils pouvez-vous vous appuyer ?

Parmi les orientations stratégiques qui ont été retenues, celle de la qualité du parc existant revêt un enjeu tout particulier. La rénovation des logements est un engagement pris depuis de nombreuses années et vient d'être renforcé en début d'année 2022.

« Pour améliorer la performance énergétique du logement, la rénovation comprend des points sensibles comme l'isolation des combles et des murs, la réparation de la toiture, le changement des systèmes de chauffage et l'installation de fenêtres doubles vitrages. »

Un service gratuit, neutre et fiable

Le premier renseignement par téléphone est assuré par le Guichet unique de l'habitat. Un rendez-vous est ensuite proposé avec un technicien lors de permanence dédiée pour approfondir le projet de rénovation. L'accompagnement à domicile permet de confirmer les gains énergétiques envisagés et le scénario de travaux. Il inclut aussi bien l'aide au choix des artisans que le suivi de chantier. Le Guichet unique accompagne également les propriétaires dans le financement de leur projet, de l'information sur les aides nationales jusqu'à l'attribution des aides locales.

Quelles sont les autres priorités ?

Dans un contexte de transition démographique accélérée, les questions relatives au maintien à domicile sont également à prendre en considération. Le Guichet unique de l'habitat, accompagne là encore les propriétaires dans la compréhension et la mobilisation des financements. Ainsi, sous conditions de ressources, un technicien peut évaluer les travaux à réaliser. Le Guichet unique peut également orienter vers d'autres partenaires.

Depuis 2012, le Guichet unique de l'habitat est la porte d'entrée de toutes les demandes concernant l'acquisition, la rénovation d'un logement ou sa mise en location. Objectif : faciliter la vie quotidienne des habitants.

D'IMPORTANTES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES DE L'AGGLOMÉRATION

L'Agglomération accorde des subventions aux propriétaires sur ses fonds propres, mais aussi pour le compte de l'Anah. Elle prend en charge le conseil, les diagnostics et l'accompagnement.

Elle a mis en place un Guichet unique de l'habitat qui est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur toutes les questions relatives à l'habitat privé.

Vous pensez que des travaux d'économie d'énergie seraient nécessaires dans votre logement ? ☐

Votre logement est vétuste ou dégradé et vous souhaitez le rénover pour l'occuper ou le louer ? ☐

Vous achetez pour la première fois un bien, qu'il soit à rénover ou non ? ☐

Vous avez besoin d'adapter votre logement à votre handicap ou à votre perte d'autonomie ? ☐

Vous souhaitez anticiper votre perte d'autonomie ? ☐

Si vous cochez l'une de ces questions, le Guichet unique de l'habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération est votre interlocuteur privilégié.



Les différentes étapes à suivre :

- 1 - Contactez le Guichet unique de l'habitat par téléphone au 02 51 31 08 98 ou par mail à habitat@larochesuryon.fr pour exposer votre projet et vérifier votre éligibilité ;
- 2 - Le Guichet unique de l'habitat vous accompagne dans la constitution et le dépôt de votre dossier de demande de subvention, une visite du logement peut être réalisée par un technicien ;
- 3 - Le Guichet unique de l'habitat formule d'éventuelles préconisations de travaux complémentaires ;
- 4 - Le Guichet unique de l'habitat instruit votre demande de subvention et les élus se prononcent sur la subvention accordée ;
- 5 - Vous faites réaliser les travaux et payez les entreprises ;
- 6 - Vous transmettez vos factures au Guichet unique de l'habitat, qui procède ensuite au versement de la subvention.

Guichet unique de l'habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération

02 51 31 08 98 - habitat@larochesuryon.fr

Adresse postale : Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon

Adresse de l'accueil du public : 5, rue La Fayette - La Roche-sur-Yon

Communes de l'Agglomération :

Aubigny-Les Clouzeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, La Roche-sur-Yon, Landeronde, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Rives de l'Yon, Thorigny, Venansault.

I. LES ACTIONS DES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE D'HABITAT ET DE LOGEMENT

L'habitat et le logement font partie des préoccupations principales de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Avec l'adoption de son Programme Local de l'Habitat (2023-2028) par délibération du 6 juillet 2023, l'agglomération souhaite s'engager dans une politique de l'habitat ambitieuse. L'un des principaux axes du PLH est l'amélioration de l'habitat ancien, afin de répondre aux besoins en logements et dans une logique de réduction de la consommation d'espaces urbanisés. De même, au regard du Plan Climat Air Energie (PCAET), il existe un réel enjeu de lutter contre le changement climatique par la rénovation énergétique des bâtiments, car l'habitat est le 1^{er} secteur consommateur d'énergie.

L'agglomération et les communes souhaitent ainsi poursuivre et amplifier les actions engagées pour réinvestir le parc de logements existant (dispositifs « Louez à l'Année », aides financières à la rénovation énergétique et à l'adaptation des logements ...).



II. CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

En 2022, l'agglomération des Sables d'Olonne a créé un Guichet Unique de l'Habitat, afin de centraliser dans un même lieu l'information et le conseil pour toutes les questions relatives au logement et à l'habitat. L'objectif étant de simplifier les démarches et d'améliorer la visibilité des différents dispositifs mis en place sur le territoire.

Les thématiques abordées par le Guichet Unique de l'Habitat sont :

- la rénovation et l'adaptation des logements
- l'accession sociale et abordable à la propriété
- la location d'un logement (Louez à l'Année ...)

Le Guichet Unique de l'Habitat est un service gratuit, neutre et personnalisé ayant vocation à apporter :

- des conseils et un accompagnement technique et administratif ;
- un accompagnement au montage des dossiers de subventions ;
- une aide financière de l'agglomération et/ou de la ville pour financer les projets en complément des aides existantes.

III. LA RÉNOVATION ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Pour accompagner et inciter les habitants du territoire à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement, l'agglomération avait créé dès 2020 une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Ce dispositif a été prolongé et les montants des aides de l'agglomération ont été augmentés en avril 2022. De même, la PTRE a été complétée avec une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH), qui permet en complément des aides de l'agglomération de mobiliser des subventions publiques (ANAH).

Les principaux objectifs sont :

- d'améliorer la performance énergétique des logements individuels et des copropriétés ;
- de lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées ;
- de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
- de développer une offre locative à l'année
- de produire des logements locatifs conventionnés et ainsi avoir une mixité sociale au sein du parc privé

Le Guichet Unique de l'Habitat apporte un accompagnement gratuit et neutre auprès des habitants du territoire avec un conseil personnalisé, la réalisation d'audit énergétique et le montage des dossiers de subventions.

De même, pour encourager les projets de rénovation énergétique, l'agglomération et la ville accordent sur leurs fonds propres des subventions aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs pour les travaux d'amélioration de leur logement en complément des différentes aides mobilisables.

Le montant des subventions varient en fonction de différents critères, à savoir la nature des travaux entrepris, le gain énergétique réalisé après travaux ...

IV. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE

- Contactez le Guichet Unique de l'Habitat pour exposer votre projet et vérifier votre éligibilité ;
- Le Guichet Unique de l'Habitat vous accompagne dans la constitution et le dépôt de votre dossier de demande de subvention. Un rendez-vous en permanence et éventuellement une visite du logement sont réalisés par un technicien (audit énergétique, informations techniques avec éventuellement préconisations de travaux complémentaires ...) ;
- Le Guichet Unique de l'Habitat instruit votre demande de subvention et les élus se prononcent sur la subvention accordée ;
- Vous faites réaliser les travaux et payez les entreprises ;
- Vous transmettez vos factures au Guichet Unique de l'Habitat, qui procède ensuite au versement de la subvention.

Attention : Toute demande de subvention doit impérativement être déposée avant de commencer les travaux, sous peine d'inéligibilité aux dispositifs existants.

Guichet Unique de l'Habitat des Sables d'Olonne Agglomération
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
(fermé au public le vendredi après midi)

02.51.95.06.76 – guichethabitat@isoagallo.fr

Mairie annexe Château d'Olonne - 53 Rue Séraphin Buton - 85180 LES SABLES D'OLONNE

Communes des Sables d'Olonne Agglomération : Les Sables d'Olonne, Ile d'Olonne, Sainte Foy, Saint Mathurin et Vairé.

Le guichet habitat du Pays de Mortagne : Un accompagnement des habitants dans leurs démarches d'améliorations de leurs logements

Par où dois-je commencer ? Quelles sont les aides financières dont je peux bénéficier ? Quels isolants choisir pour mon logement ? Quels travaux effectuer pour adapter mon logement à l'âge ou à un handicap ?

Autant de questions qui se posent au moment de se lancer dans un projet de construction ou rénovation. Pour répondre à ces interrogations et faciliter les démarches de ses habitants, le Pays de Mortagne a ouvert son guichet habitat en 2021.

Ce lieu unique d'information sur l'habitat offre un accompagnement technique gratuit par des conseillers experts lors de permanences à la Communauté de Communes.

LES ÉTAPES À SUIVRE :

1. J'ai un projet de travaux sur le logement que j'occupe ou que je loue
2. Je prends rendez-vous auprès du guichet habitat. Par téléphone au 02 51 63 06 06 ou par mail à l'adresse habitat@paysdemortagne.fr Un rendez-vous avec un conseiller sera programmé. Le demandeur ne doit pas avoir commencé les travaux avant d'avoir rencontré le conseiller.
3. Je rencontre un conseiller du guichet habitat. Lors de la rencontre, le demandeur expose son projet. Le conseiller propose certaines recommandations afin d'améliorer l'efficacité des travaux projetés (audit énergétique gratuit du logement, plan de financement...).
4. Je dépose mes demandes d'aides. Le conseiller oriente le demandeur vers les aides financières auxquelles il peut prétendre. Il le soutient dans le montage des dossiers.
5. Je reçois les accords de financement et je réalise mes travaux. Une fois le dossier instruit, le demandeur reçoit les accords des organismes financeurs. Il peut maintenant fixer une date de début de travaux avec son / ses artisans. Le conseiller l'accompagne dans le suivi des travaux. Les subventions seront versées une fois les travaux terminés et payés.

Afin d'encourager l'amélioration de l'habitat sur le territoire, le Pays de Mortagne a lancé un programme d'aides financières ouvert à tous les habitants pour la rénovation et l'amélioration de leur logement. Ces aides concernent :

- Les travaux sur les façades
- Les travaux d'économies d'énergie : remplacement du mode de chauffage, isolation des murs, changement de menuiseries
- L'utilisation de matériaux biosourcés (isolation en bois, chanvre, ouate...)
- L'installation d'un dispositif d'énergie renouvelable : chaudière bois, chauffe-eau solaire thermique...
- La rénovation d'un logement indigne ou très dégradé
- L'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap : modification de la salle de bain, monte escalier, volets roulants...

Les aides versées par le Pays de Mortagne peuvent se cumuler aux aides du Département, de la Région, de l'Etat, d'Action Logement... Le guichet habitat vous renseignera sur l'ensemble de ces dispositifs et vous conseillera afin de maximiser la recherche de financement.

Guichet de l'Habitat du Pays de Mortagne Informations et prise de rendez-vous
au **02.51.63.06.06 - habitat@paysdemortagne.fr**
21 rue Johannes Gutenberg 85130 CHANVERRIE

NOUVEAUTE 2023 : Des permanences pour vous conseiller sur les installations photovoltaïques

Vous cherchez des informations sur le potentiel solaire de votre toiture ou sur les financements existants ?

Vous avez été démarché par téléphone pour installer des panneaux solaires et vous avez besoin de conseils pour savoir quelles solutions choisir ?

Le Pays de Mortagne propose des permanences gratuites d'un conseiller expert pour répondre à vos interrogations sur les installations photovoltaïques.

Il pourra également vous conseiller et vous informer sur :

- Le type d'installations solaires existants (thermiques et / ou photovoltaïques)
- Le dimensionnement des installations nécessaires en fonction de votre logement
- Le choix de l'endroit le plus adapté sur la toiture ainsi que la technologie installée.

Permanences le 1^{er} mercredi du mois, de 14h à 18h,
sur rendez-vous au **02 51 63 06 06** ou par mail **habitat@paysdemortagne.fr**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT-LES ESSARTS ACCOMPAGNE SES HABITANTS DANS LEURS TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

Ouvert depuis le 1^{er} janvier 2021, le guichet unique de l'habitat, porté par la Communauté de communes et animé par l'association Hatéis Habitat, permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement gratuit et neutre pour toute démarche liée aux travaux de rénovation (aide technique, administrative et financière).

Propriétaires occupants comme propriétaires bailleurs peuvent recevoir des conseils personnalisés en fonction des travaux à réaliser et de leur situation personnelle. Ils peuvent aussi être aidés pour l'obtention de subventions de la Communauté de communes, mais également celles proposées par l'État, la Région, le Département...

✓ L'accompagnement technique et financier proposé peut concerner :

- L'amélioration des logements locatifs
- L'adaptation des logements existants au handicap ou à la vieillesse
- La construction neuve de logements accessibles aux personnes handicapées
- La rénovation énergétique des logements
- La rénovation des façades des bâtiments
- La résorption de l'habitat indigne ou très dégradé
- La mise aux normes des assainissements individuels existants
- La transformation d'une grange en logement avec travaux de rénovation énergétique*

Nouveauté : depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes propose, en complément, un accompagnement dédié aux projets photovoltaïques en autoconsommation et destiné aux habitants du territoire.

Ce conseil, apporté en amont du projet, porte sur sa faisabilité selon le logement, l'évaluation de la puissance à installer en fonction de sa consommation électrique, la réalisation de simulations... Deux niveaux sont proposés :

- Un premier niveau d'information dispensé uniquement par téléphone
- Un second niveau en visioconférence ou lors d'une permanence qui permet d'apporter un conseil plus poussé sur le projet d'installation en abordant les aspects techniques, financiers et administratifs

Louise SECHE, de l'association Hatéis Habitat, se tient donc à la disposition de chacun, sur rendez-vous le mercredi matin lors de permanences, et par téléphone du lundi au vendredi, pour vous accompagner dans vos projets de travaux et vérifier l'éligibilité de votre demande au regard des critères existants pour chaque type de prime.

Ligne directe de Louise SECHE : 06 12 71 61 05

Standard d'Hatéis Habitat : 02 51 36 82 63

*Aide spécifique nécessitant une prise de contact auprès de l'ADILE de la Vendée :
02 51 44 78 78

**ATTENTION, toute demande d'aide doit impérativement être déposée
avant de commencer les travaux, sous peine d'inéligibilité
aux dispositifs existants.**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS S'ENGAGE DANS L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR SON TERRITOIRE

Pour y parvenir, la Communauté de communes a mis en place le Guichet de l'Habitat depuis le 15 mai 2020 et permet d'accompagner les neuf communes de son territoire.

Pourquoi passer par la Communauté de communes ?

Celle-ci vous accompagnera dans votre projet et vous orientera dans vos démarches. Le guichet habitat permet aux ménages de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif, financier et gratuit dans leurs projets d'amélioration de leur logement. Porté par la Communauté de communes et animé par l'association Hatéis, pour les ménages OPAH et l'Adile pour les ménages PTRE, cela vous permettra de vous poser les bonnes questions en matière de rénovation énergétique. Accessible à l'année, que ce soit pour votre amélioration de moyen de chauffage en hiver ou pour votre isolation de confort en été, n'hésitez pas à venir pousser la porte du guichet.

Les propriétaires bailleurs peuvent au même titre que les propriétaires occupants bénéficier des subventions de la Communauté de communes mais aussi, de l'Etat, la Région, le Département...



Les étapes de l'accompagnement :

- 1) Contacter le Guichet Unique de l'habitat
- 2) Rendez-vous en permanence
- 3) Visite à domicile
- 4) Rédaction et envoi d'un rapport de visite
- 5) Obtention des devis
- 6) Etude des devis et réalisation du plan de financement
- 7) Dépôt de dossier auprès des financeurs
- 8) Déblocage des aides à la fin des travaux

Cet accompagnement technique, administratif et financier peut concerner :

- La rénovation Énergétique
 - Travaux permettant la diminution de la consommation énergétique du logement (ventilation, isolation, système de chauffage, ouvertures)
- L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap
 - Aménagement et adaptation du domicile (agrandissements des circulations, limitation des risques de chute, aménagement d'une douche, aménagements des accès)
 - Installation d'aides techniques (barre d'appui, aides au déplacement, monte-escalier...)

- La remise en état de logements indignes et dégradés
 - Mise aux normes de l'électricité, équipements sanitaires, traitement de l'humidité
- Le soutien aux projets de logements locatifs
 - Aide à l'amélioration d'un logement loué ou à destination d'être loué
 - Aides aux projets visant la création de logement locatifs meublés à destination des jeunes.

Depuis mai 2023, La Communauté de communes du Pays des Achards propose également un accompagnement dédié aux projets photovoltaïques. Cet accompagnement a pour but d'informer les ménages sur la mise en place d'un système photovoltaïque permettant d'informer sur les aspects techniques, financiers et administratifs.

Communes concernées :

- Beaulieu-sous-la-Roche
- La Chapelle-Hermier
- Les Achards
- Le Girouard
- Martinet
- Nieul-le-Dolent
- Saint-Flaive-des-Loups
- Saint-Georges-de-Pointindoux
- Saint-Julien-des-Landes

La Communauté de communes reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. N'hésitez pas à appeler du Lundi au Vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-16h30.

Contact Guichet Habitat : 02 51 05 94 49 - habitat@cc-paysdesachards.fr

Les Actions en matière d'Habitat

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral a mis en place une politique active dans le domaine de l'habitat pour accompagner l'attractivité du territoire.

Elle accorde des subventions aux propriétaires sur ses fonds propres pour les ménages très modestes, modestes et intermédiaires. Elle prend en charge le conseil, les diagnostics et l'accompagnement.

Un Guichet Unique de l'Habitat a été mis en place, qui est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur toutes les questions relatives à l'habitat privé.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE :

1. Contacter le Guichet Unique de l'Habitat par téléphone au 02.49.58.00.08 ou par mail à habitat@sudvendeelittoral.fr pour exposer votre projet et vérifier votre éligibilité ;
2. Le Guichet Unique de l'Habitat vous accompagne dans la constitution et le dépôt de votre dossier de demande de subvention, une visite du logement peut être réalisé par le technicien ;
3. Le Guichet Unique de l'Habitat formule d'éventuelles préconisations de travaux complémentaires ;
4. Le Guichet Unique de l'Habitat instruit votre demande de subvention et les élus se prononcent sur la subvention accordée ;
5. Vous faites réaliser vos travaux et payez les entreprises ;
6. Vous transmettez vos factures au Guichet Unique de l'Habitat, qui procède ensuite au versement de la subvention.



Guichet Unique de l'Habitat Sud Vendée Littoral
02 49 58 00 08 – habitat@sudvendeelittoral.fr
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 LUÇON

✓ Communes de l'intercommunalité :

Bessay, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Chasnais, Château-Guibert, Corpe, Grues, La Bretonnière-la-Claye, La Caillière-Saint-Hilaire, La Chapelle-Thémer, La Couture, La Jaudonnière, La Réorthe, La Taillée, La tranche-sur-Mer, L'Aiguillon-la-presqu'île, Lairoux, Le Gué-de-Velluire, Les Magnils-Reigniers, Les Moutiers-sur-Lay, Les Pineaux, L'Île d'Elle, Luçon, Mareuil-sur-Lay, Moreilles, Nalliers, Péault, Puyravault, Rosnay, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Etienne-de-Brillouet, Saint-Jean-de-Beugne, Saint-Juire-Champgillon, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, Saint-Michel-en-l'Herm, Sainte-Gemme-la-Plaine, Sainte-Hermine, Sainte Pexine, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Thiré, Triaize, Vouillé-les-Marais.

✓ Propriétaire Bailleur

Développer l'offre de logement sur le territoire

1 - Le programme de subvention pour la réhabilitation d'un logement moyennement dégradé voir très dégradé

Bénéficiaire : propriétaire bailleur de résidence principale éligible au conventionnement Anah.

- Subvention intercommunale de 20 % du coût des travaux HT, plafonnée à 3000 € pour les logements moyennement dégradés.
- Subvention intercommunale de 25 % du coût des travaux HT, plafonnée à 6000 € pour les logements très dégradés.

2 - La prime pour les logements vacants

Bénéficiaire : propriétaire bailleur privé, SCI souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement afin de remettre ce bien sur le marché comme locatif à l'année.

Subvention intercommunale de 1500 € par logement cumulable avec l'aide de l'Anah et du Département :

- Le logement doit être vacant depuis au moins 1 an ;
- Le logement devra être conventionné avec l'Anah (plafond de loyer et plafond de ressource des locataires) ;
- L'étiquette énergétique à la mise en location doit être au minimum de D.

✓ Propriétaire Occupant

Favoriser le maintien à domicile



Copyright photos : Adobe stock

Le programme de subvention pour l'adaptation des logements

Bénéficiaires ; propriétaire occupant ou locataire avec l'accord du propriétaire souhaitant adapter leur logement à leur niveau d'autonomie.

Subvention intercommunale de 10% du coût des travaux HT, plafonnée à 700 €. Aide cumulable aux aides de l'Anah et du département.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'Anah
- Le logement doit être une résidence principale

Rénover le parc de logements privés

Le Programme de subvention pour la rénovation énergétique

Bénéficiaire : propriétaire occupant aux revenus très modestes, modestes et intermédiaires, souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Subvention intercommunale cumulable aux aides de l'Anah et du département.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'Anah ou les plafonds intermédiaires de « MaPrimeRénov' » ;
- Le logement subventionné doit être votre résidence Principale et avoir plus de 15 ans ;
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés RGE ;
- Les travaux doivent permettre de réaliser 35% d'économie d'énergie minimum.

Le programme de subvention pour la réhabilitation d'un logement très dégradé

Bénéficiaire : propriétaire occupant dont le projet de travaux de leur logement très dégradé est bloqué pour des raisons financières.

Subvention jusqu'à 30 % du coût des travaux HT, (plafond de subvention : 8000 € HT) cumulable aux aides de l'Anah.

Quelque soit le programme de rénovation (propriétaire bailleur ou propriétaire occupant), des aides pour les matériaux biosourcés ont été mises en place.

GUICHET DE L'HABITAT : VENDÉE GRAND LITTORAL ACCOMPAGNE LES PROJETS DE RÉNOVATION

Vous souhaitez rénover votre logement ? Le Guichet de l'Habitat peut vous aider.

Mis en place par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, **ce service public de proximité, neutre et gratuit** vous propose :

- **Des conseils et un accompagnement technique et administratif personnalisé** : 2 permanences par semaine sur RDV à Talmont-Saint-Hilaire et Moutiers-les-Mauxfaits, visites à domicile
- L'aide au **montage des dossiers d'aides financières** (ANAH, Département, Région, etc)
- **Une aide de la Communauté de communes pour financer votre projet** : en complément des aides existantes, Vendée Grand Littoral mobilise une enveloppe de **230 000€ par an**.



Les communes concernées : Angles, Avrillé, Le Bernard, La Boissière des Landes, Champ Saint Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, Jard sur mer, La Jonchère, Longeville sur mer, Moutiers Les Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur mer, Saint Cyr en Talmondaïs, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Graon, Saint Vincent sur Jard, Talmont Saint Hilaire.

Le Guichet de l'Habitat de Vendée Grand Littoral est le fruit d'un partenariat avec l'ANAH, le Département de la Vendée, la Région des Pays de la Loire, l'ADEME et le SYDEV. Il est labellisé **Espace Conseil France Rénov'**.

Contact : 02 51 207 207 (choix 3) du lundi au vendredi de 9h à 12h30
habitat@vendeegrandlittoral.fr
www.vendeegrandlittoral.fr

Permanences sur RDV avec les opérateurs HATEIS HABITAT et l'ADILE de Vendée les lundis et mercredis matins à Talmont Saint Hilaire ou Moutiers les Mauxfaits

LE GUICHET DE L'HABITAT VOUS ACCOMPAGNE POUR :

Les travaux de rénovation énergétique

Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement en tant que résidence principale. Votre logement a plus de 2 ans.

LES TRAVAUX

- Ils doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE
- Ils visent un gain énergétique de 35 % minimum

EXEMPLES : *isolation des plafonds, des murs et des planchers ; équipement d'une ventilation simple flux hygroréglable, installation d'un chauffe-eau solaire, d'un équipement bois, d'une pompe à chaleur, d'une chaudière haute performance énergétique, changement des ouvertures...*

LES AIDES

- Plus les économies d'énergie sont importantes, plus vous serez aidés. L'aide apportée par la Communauté de communes pourra aller **jusqu'à 7000 €** sous conditions.
- Si vous vous engagez dans un projet ambitieux de rénovation éco-responsable, vous pourrez bénéficier de bonus (**Bonus « énergies renouvelables », bonus « matériaux biosourcés »**).

A NOTER

Le Guichet de l'Habitat peut également vous conseiller pour la **mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur votre toiture.**

L'adaptation du logement pour le maintien à domicile (vieillesse, handicap)

Vous êtes propriétaire ou locataire de votre logement construit il y a plus de 15 ans. Vous avez plus de 60 ans ou vous êtes en situation de handicap.

LES TRAVAUX

Ils ont pour objectif d'adapter le logement et ses accès à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap.

EXEMPLES : *aménagement de salle de bains, création d'un monte-escalier, installation de volets roulants électriques, réalisation d'une rampe d'accès...*

La rénovation d'un logement loué à l'année

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez à l'année ou d'un logement vacant que vous souhaitez remettre sur le marché de la location.

Les travaux accompagnés par le Guichet de l'Habitat peuvent concerner la rénovation énergétique ou l'amélioration du logement.

La rénovation d'un logement très dégradé

Vous êtes propriétaire d'un logement insalubre.

Le Guichet de l'Habitat peut vous accompagner pour divers travaux de remise en état : mise en sécurité de l'électricité, équipements sanitaires, traitement de l'humidité...



**Les travaux ne doivent pas avoir débuté
avant le dépôt de votre dossier de demande de subvention**

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire. A cet effet, une convention a été signée avec le Conseil Départemental de la Vendée, délégataire des aides de l'Anah, le 13 février 2020 pour une durée de 3 ans. Ce nouveau dispositif vise à soutenir 168 ménages annuellement pour un budget de 800 100 € des différents financeurs (ANAH, Département, Communauté de Communes, ...) dont 111 250 € de la Communauté de Communes.

Cette OPAH, dont l'animation a été confiée à Hatéis Habitat, fait suite à deux précédentes opérations menées de 2010 à 2014 et de 2015 à 2020 et s'inscrit dans la démarche volontariste engagée par la Communauté de Communes en faveur de l'habitat depuis 1998.

En fin d'année 2016, Vendée Sèvre Autise s'est également dotée d'un Programme Local de l'Habitat, visant à répondre aux orientations suivantes :

- Maintenir et attirer de jeunes ménages
- Soutenir l'amélioration des logements existants
- Mieux maîtriser le foncier

Parallèlement, la communauté de communes a signé avec l'Etat le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Axe stratégique 1,

- orientation stratégique n°1
 - o action 1-1-2 « Rénover les logements privés pour lutter contre la précarité énergétique
- orientation stratégique n° 3
 - o (action1-3-) : « Favoriser le développement du territoire vers une vision de sobriété foncière »
 - o action 1-1-4 : « accompagner le changement » : sensibiliser les habitants sur les éco-gestes, accompagner l'auto-rénovation

Même si la Communauté de Communes n'entre pas dans le champ d'application de la réglementation, elle a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil de Communauté en avril 2021.

Le PCAET est décliné en 6 orientations stratégiques

- devenir un territoire à énergie positive
- limiter le changement climatique
- lutter contre la pollution de l'air
- favoriser une économie durable, locale et circulaire
- s'adapter au changement climatique
- communiquer et promouvoir les initiatives

Parmi ces actions, on retrouve par exemple :

- le renforcement de la rénovation énergétique de l'habitat
- le développement des mobilités actives
- la création d'une structure intercommunale de production d'énergie...

Avec les aides propres de la collectivité (façades, économies d'énergie et éco-responsables) ce sont 474 projets qui ont été accompagnés sur le territoire de la Communauté de Communes à fin octobre 2022. Ces projets ont un impact fort sur l'économie locale avec plus de 9,4 millions d'euros de travaux générés, cela grâce aux plus de 2,2 M€ d'aides débloquées par l'Anah, le Département et la Communauté de Communes.

Les personnes qui souhaitent se renseigner contactent directement Hatéis ou le siège de la communauté de communes. Quand un ménage se présente à l'accueil de la communauté de communes, l'agent présent à l'accueil l'oriente directement vers l'opérateur en lui fournissant la plaquette d'information de la collectivité ainsi que les renseignements nécessaires sur les permanences organisées. Celles-ci sont organisées un mercredi matin sur deux au siège de la communauté de communes. Cet accueil concerne l'ensemble des publics quel que soit leur niveau de ressources ou leur projet.

Une nouvelle plaquette a été éditée afin d'informer le maximum d'administrés des possibilités de l'OPAH. Le Guide de l'Habitat est également disponible sur le site Internet <https://www.cc-vsa.com/aides-a-lamelioration-de-lhabitat/>.

Hatéis reçoit et oriente les habitants (éligibles ou non à l'OPAH) pour les conseiller dans leurs choix et leurs travaux ou achats envisagés, pour toutes les thématiques de projets.

Pour l'OPAH, le premier conseil se fait de différentes manières : en permanence, au téléphone ou à domicile selon la demande et la disponibilité des personnes.

Ensuite, dès que les gens cernent le projet ou ont quelques devis, une visite à domicile est systématiquement réalisée pour constituer le ou les dossiers d'aides.

Par la suite un accompagnement est opéré à chaque étape du projet, pour les demandes d'avance et/ou d'acompte et jusqu'au versement définitif des aides.

Il est à noter dans le cadre de l'OPAH, les propriétaires sont accompagnés sur toutes les demandes : ANAH, Département, Communauté de Communes, Région, caisse de retraite...

En 2023, les permanences ont continué sur le même rythme. Avec la mise en place du guichet unique de l'habitat, tous les habitants peuvent désormais se tourner vers Hatéis pour avoir des conseils, quels que soient leurs revenus et la thématique de leurs projets. Ce guichet correspond aux exigences d'un Espace Conseil France Rénov.

En complément des aides apportées par l'ANAH et le Département de la Vendée, la Communauté de Communes apportera des aides pour les propriétaires occupants sous plafond et hors plafond ANAH ainsi que pour les propriétaires bailleurs.

Ces aides consistent en, pour les propriétaires occupants :

- Les travaux d'adaptation des logements et prévention du vieillissement : prime de 250 € en complément de l'Anah ;
- Les travaux d'économie d'énergie « classiques » des non éligibles Anah : aide de 20% du montant des travaux, plafonnée à 350 € ;
- Les travaux d'économie d'énergie « éco-responsables » des non éligibles Anah : aide de 20% du montant des travaux plafonnée à 700 € ;
- Le co-financement du dispositif ECO PASS pour favoriser l'accession dans l'existant : aide de 1 500 euros par logement ;

Pour les propriétaires bailleurs :

- Les travaux énergétiques : prime de 2 000 € en complément de l'Anah ;
- Les travaux de sortie d'habitat indigne et très dégradé : prime de 2 000 € en complément de l'Anah ;
- Les travaux dans un logement moyennement dégradé : prime de 2 000 € en complément de l'Anah ;

Pour tout type de propriétaires :

- La rénovation de façades pour des propriétaires privés d'un logement de plus de 25 ans. Sont concernés les ravalements de façades et murs de clôtures, le changement ou la peinture des ouvertures et volets, la remise en état ou pose des gardes corps, zinguerie, portails, grilles, la remise en état des corniches, encadrements, pierre de taille, réfection, nettoyage. Cette aide de 20% du montant des travaux est plafonnée à 700 euros par logement ;
- La mise aux normes de l'assainissement individuel pour les propriétaires privés d'un logement existant dont l'installation d'assainissement est classée 1 ou 2. Les travaux liés au changement d'affectation d'un bâtiment ou à l'extension d'une installation ne seront pas éligibles. Cette aide s'élève à 700 euros par logement.

Le Département prévoit le versement d'une dotation globale de 67 200 € au titre des actions engagées pour les 2 années de prolongation de l'OPAH.

Ces actions concernent :

- Le programme de rénovation énergétique de l'habitat privé : aide forfaitaire aux travaux énergétiques des propriétaires occupants de 250 €.
- L'adaptation des logements et prévention et de la perte d'autonomie : aide aux travaux pour les propriétaires occupants de 20% du montant HT, plafonnée à 1 000 €.
- La lutte contre l'habitat indigne des propriétaires occupants impécunieux : aide pouvant aller jusqu'à 10 000 € / logement.
- ECO PASS : favoriser l'accession dans l'existant : aide de 1 500 € / logement
- La sortie de logement vacant locatif conventionné : aide de 1 500 € / logement.
- Habitat intergénérationnel et solidaire : développer des formes alternatives d'habitat adapté aux seniors, aide égale à 25% du coût des travaux plafonnée à 3 000 € en cas de rénovation et 5 000 € en cas d'extension du logement.
- Logements pour les jeunes : favoriser le logement pour les jeunes, aide égale à 25% du coût des travaux plafonnée à 2 000 € en cas de rénovation ou extension, et 5 000 € en cas de construction du logement.
- Logements pour l'accueil familial : soutenir l'accueil familial via une aide aux travaux et à l'aménagement du logement variant de 1 500 à 6 000 €.

Bilan de l'opération en quelques chiffres 2020-2022

Accompagnement des particuliers dans leur projet d'amélioration de leur logement

- Prise de contact lors des permanences, par téléphone, par l'intermédiaire d'un professionnel,...
- Un conseiller habitat visite le logement et fait l'étude technique et financière du projet ;
- Constitution du ou des dossier(s) de subventions ;
- Validation du dossier par la CLAH et information du propriétaire ;
- Réalisation des travaux et accompagnement du conseiller habitat ;
- Demande de versement des primes et perception des subventions.

QUI CONTACTER ?

Pour toutes vos demandes d'informations et de conseils, des permanences, sur rendez-vous, se tiennent à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

25, rue de la Gare - Oulmes - 85420 RIVES D'AUTISE
02 51 50 48 80 - www.cc-vsa.com

Permanences les 2e et 4e mercredis de chaque mois de 10h à 12h

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Hateis Habitat, opérateur en charge de l'animation de ces permanences - **02 51 36 82 63**

L'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)

L'Eco-PTZ est un **prêt à taux d'intérêt nul** et **accessible sans condition de ressources**, qui vous permet de financer un ensemble cohérent de **travaux d'amélioration de la performance énergétique** de votre logement.



L'Eco-PTZ pour QUI ?



Vous êtes **propriétaire** d'un logement achevé depuis plus de 2 ans et vous l'occupez à titre de résidence principale.



L'Eco-PTZ pour quels TRAVAUX ?

Vos travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment qualifiés **RGE** et doivent :

- Soit correspondre à **au moins un travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement**
- Soit constituer des travaux vous donnant droit au **programme Ma Prime Rénov de l'ANAH**
- Soit permettre **d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35% sur votre logement**
- Soit constituer des travaux de réhabilitation du **système d'assainissement non collectif**.



Le MONTANT de l'Eco-PTZ

En fonction de votre projet, le montant de l'Eco-PTZ peut aller de 10 000€ à 50 000€.



Renseignez-vous :

ADiLe Vendée : 02 51 44 78 78

ESPACE INFO ENERGIE : 02 51 08 82 27



**Pour vos travaux d'adaptation et
d'accessibilité des aides existent !**



ADAPTATION

Propriétaire Occupant

Habiter Facile

Le programme Habiter Facile de l'ANAH permet aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement ou en situation de handicap, de **vivre plus facilement** dans leur logement au quotidien.



Des subventions pour QUI ?



- Vous avez **plus de 60 ans** et/ou vous avez **un handicap** (selon conditions).
- Les revenus de votre ménage sont situés dans les catégories de **revenus Modeste ou Très Modeste** (Catégorie Bleu ou Jaune).



Des subventions pour quels TRAVAUX ?

- Adaptation de la salle de bain : douche à l'italienne, siège de douche, barre de maintien, carrelage antidérapant, ...
- Réhausse des WC, barre de maintien, changement du sens d'ouverture de la porte, ...
- Pose d'une rampe d'accès au logement, de seuils extra-plats, élargissement de porte, installation d'un monte-escalier, ascenseur, ...



Des subventions pour quel MONTANT ?

De 35 à 50 % de subvention sur le montant de vos travaux en fonction de votre projet et de vos revenus.



Vous pouvez cumuler les aides de l'ANAH avec d'autres subventions : Département, Caisses de retraite, ...

Propriétaire Occupant

Les Caisses de Retraite

En complément des aides de l'Etat et des collectivités, certaines **caisses de retraite et complémentaires** peuvent également vous accompagner, selon vos ressources, dans vos projets d'amélioration de l'habitat (énergie et d'adaptation).

Les modalités d'attribution des aides (conditions de ressources, types de travaux subventionnables, ...) sont fixées par chaque caisse de retraite.

Quelques exemples de subventions par les caisses de retraite :



CARSAT et SSI Jusqu'à 3 500 € pour vos travaux d'énergie ou d'adaptation.



CNRACL Jusqu'à 15 000 € pour vos travaux d'adaptation et 10 000 € pour vos travaux d'énergie.



MSA Participation à la prise en charge des honoraires.



D'autres caisses de retraite et complémentaires retraite peuvent également vous apporter des subventions.

Economiser l'Energie



Economiser l'Energie

Une rénovation performante et adaptée
Les économies d'énergie individuelles grâce aux écogestes
L'accompagnement de la précarité énergétique
Le solaire et le photovoltaïque

Elise, l'association vendéenne pour la transition,
vous présente ses conseils pour économiser l'énergie

L'association ELISE s'est orientée de manière forte vers le domaine de la maîtrise de l'**énergie**, des **énergies renouvelables** et de la mobilité durable sur le département de la Vendée (85).

Aujourd'hui nous cherchons à accompagner tous les publics (secteur public, secteur privé, les particuliers et le jeune public) souhaitant engager **LEUR démarche de transition énergétique** en jouant sur tous les leviers disponibles et sur lesquels nous avons développé notre expertise.

En conséquence, notre accompagnement se structure selon 3 axes complémentaires :

1. L'accompagnement aux **changements d'usage** : comportements et modes de vie,
2. L'accompagnement aux **investissements** structurants pour **réduire les consommations** d'énergie : rénovation énergétique, solutions de mobilité,
3. L'accompagnement au **déploiement des énergies renouvelables** sur son patrimoine foncier et immobilier.



Les salariés de l'association Elise

QUELQUES CHIFFRES.

1997

Création de l'association

40

Bénévoles et salariés

57 250

Personnes sensibilisées

19 080

Rénovations énergétiques

12

Collectivités Vendéennes partenaires

DES VALEURS QUI NOUS CORRESPONDENT...

ELISE, dès sa création, rassemble ses membres autour de valeurs et d'ambitions sociales et environnementales communes.

UN MODE DE GESTION ASSOCIATIF ET COLLECTIF ESS

Nous sommes une association **de l'Économie Sociale et Solidaire**, un mode d'entreprise et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Sur des principes de gestion démocratique et participative, une lucrativité limitée et une finalité sociale de l'activité. Nous avons donc le souci permanent de pérenniser les emplois créés et de permettre la création de ceux qui sont nécessaires à la poursuite de la vocation de l'association.

UNE SPÉCIFICITÉ DE NOTRE ASSOCIATION : UN FONCTIONNEMENT EN AUTOGESTION

Confiance – Décisions partagées – Consentement – Transparence – Respect

- Le fondement de notre organisation est **non hiérarchique**, ce qui implique une participation active de chacun dans la gouvernance d'ELISE,
- Notre fonctionnement s'appuie sur la **transparence**, la **confiance** et le **respect** mutuel,
- Administrateurs et salariés sont **tous légitimes** sur toutes les questions abordées en réunion. Il est de notre responsabilité à tous de s'intéresser à tous les sujets.

DES USAGES ET COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Nous ne serions pas légitimes dans nos actions si nous n'appliquions pas nous-mêmes des usages et des comportements respectueux de l'environnement, que ce soit avec des choix individuels ou collectifs : **éco-gestes** au quotidien, **utilisation de produits recyclés, écologiques... maîtrise de l'utilisation numérique, mobilité durable...**

Pour nos déplacements, nous cherchons à privilégier les solutions alternatives à la voiture individuelle. Nous avons mis en place le forfait mobilité durable et une charte télétravail pour les salariés. L'association, disposant de 2 véhicules à usage professionnel, a fait le choix de mettre en place **l'autopartage associatif** pour les utilisations personnelles de ses membres, afin d'optimiser l'utilisation de ses véhicules tout en leur offrant la possibilité de se séparer d'un ses véhicules personnels.

Même en tant qu'expert, ELISE se doit pourtant de se questionner régulièrement pour mettre de nouvelles solutions en application et aller toujours plus loin dans le respect de l'environnement.

VOUS SOUHAITEZ ÉCHANGER SUR CES VALEURS ?

CONTACTEZ-NOUS

ADRESSE : 24, rue Marcellin Berthelot - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
TÉLÉPHONE : 02 51 08 80 88 - contact@elise85.fr

Le réchauffement climatique et la crise énergétique, amplifiée par le conflit russo ukrainien et la hausse du prix de l'énergie, nous ont fait prendre conscience de notre trop grande dépendance aux énergies fossiles. Ainsi, les questions d'économie d'énergie et de transition énergétique n'ont jamais été autant d'actualité. En intervenant auprès des collectivités, des particuliers et des copropriétés, l'association ELISE apporte des solutions concrètes aux personnes souhaitant rénover leur habitation pour réduire leurs consommations d'énergie et/ou amorcer leur transition énergétique.

UNE RÉNOVATION PERFORMANTE ET ADAPTÉE

Elise est missionnée pour apporter un conseil adapté aux différents projets de rénovation énergétique par le biais de plateformes d'accompagnements en collaboration avec différentes collectivités, ou via des audits énergétiques privés réalisés par le bureau d'étude thermique qualifié RGE.

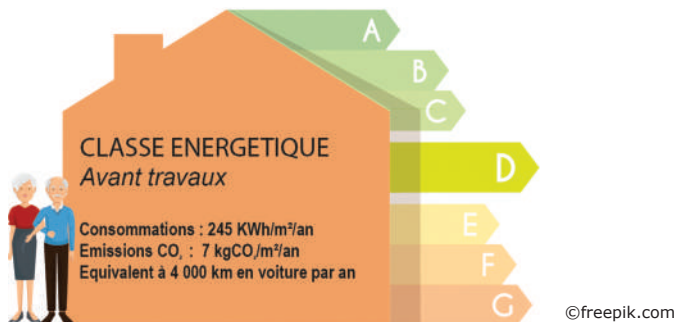
Grâce à l'audit énergétique nous proposons des recommandations de travaux sous forme de scénarii, permettant de réaliser un gain énergétique plus ou moins important. Nous apportons les clés pour obtenir une rénovation pertinente, performante et durable. Les simulations sont chiffrées sur le plan économique (gains en €) et énergétique

(gains en kWh). Elles prennent aussi en compte l'impact environnemental (gains en émission de GES) et financier avec les différentes aides mobilisables, en fonction de l'estimation des investissements.

PRENONS UN EXEMPLE DE PROJET DE RÉNOVATION

La maison des années 70 de Mme & Mr Christophe. A n'a pas été rénovée depuis sa construction. Elle présente donc des défauts d'isolation, notamment au niveau des parois donnant sur l'extérieur (combles, plancher et murs). De plus, elle dispose d'un système de chauffage au fioul énergivore et polluant, ainsi qu'une ventilation naturelle déperditive.

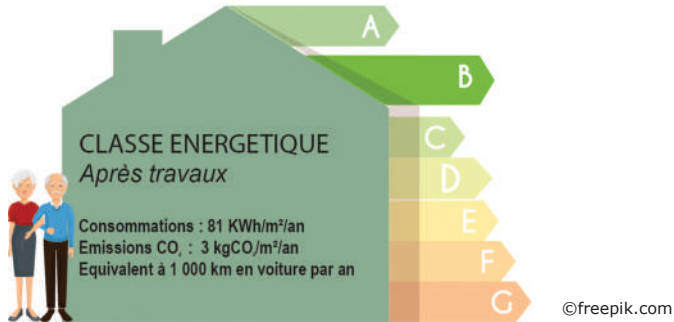
Voici les étiquettes énergétique et climat obtenues avant la phase de travaux. Cela correspond à une facture énergétique annuelle de plus ou moins **2000 €**.



Trois scénarii de travaux de rénovation sont proposés au propriétaire. Il décide de retenir celui-ci :

- Isolation des combles perdus ;
- Isolation des murs par l'extérieur ;
- Isolation du plancher bas donnant sur le sous-sol ;
- Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur géothermique ;
- Installation d'une ventilation mécanique hygroréglable ;

Les étiquettes énergétique et climat obtenues après les travaux permettent de constater la performance ainsi atteinte, ce qui se traduit par une facture énergétique divisée par deux.



Le budget travaux pour ce projet est estimé à 50000 €. Cependant les propriétaires sont éligibles à différentes aides, intercommunales, "privées" et nationales pour un total de 20000 €.

En conclusion, Mme & Mr Christophe, occuperont après les travaux une maison

plus confortable, peu énergivore, donc moins couteuse et plus respectueuse de l'environnement. Des travaux qui permettront également de valoriser leur bien en cas de vente.

L'audit énergétique réglementaire est maintenant obligatoire

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'audit énergétique réglementaire est obligatoire lors de la vente d'un logement en monopropriété (maison et habitation collective en monopropriété) classé F ou G par le Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

Que vous soyez un particulier, professionnel, agence immobilière, notaire... Bénéficiez de l'expérience ELISE (neutre et indépendante) sur les audits lors de la vente de votre bien.

ELISE dispose de son propre bureau d'études qualifié RGE, et de 20 ans d'expérience auprès des collectivités vendéennes sur l'accompagnement et le diagnostic de l'habitat par nos thermiciens conseils intégrés.

La neutralité est une valeur qui nous tient particulièrement à cœur. L'Espace Info Energie (financé par l'Ademe) c'était nous !



Source : « gouv.fr ».

L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

De nos jours, les situations de précarité énergétique touchent de nombreux ménages majoritairement ceux à faibles revenus et qui éprouvent des difficultés à se loger décemment et à payer leurs factures d'énergies et d'eau.

L'association Elise est missionnée à l'échelle départementale afin de réaliser des diagnostics sociaux-techniques. Un thermicien intervient au domicile des ménages en situation de précarité énergétique, pour constater l'état du logement. Il rédige ensuite un rapport listant des préconisations de travaux et d'écogestes présentés aux occupants et/ou aux propriétaires. Ces interventions sont d'autant plus efficaces qu'elles sont réalisées en partenariat avec les travailleurs sociaux et le SYDEV.

REALISER DES ECONOMIES GRÂCE AUX ÉCOGESTES

Réaliser des économies d'énergie est une étape indispensable pour tendre vers la sobriété énergétique. Cela passe par des gestes simples que chacun peut développer à son niveau et en fonction de ses obligations de vie. C'est un équilibre à trouver entre confort, usages et besoins.

Voici quelques écogestes simples à appliquer au quotidien, qui feront du bien à l'environnement et à votre porte-monnaie ! :

- Eteindre les lumières et débrancher le matériel domestique non utilisé,
- Limiter la consommation d'eau chaude,
- Réduire la température des logements en fonction de leur occupation et des contraintes de santé,
- Entretien des systèmes énergétiques régulièrement,
- Adapter les matériels aux besoins,
- Choisir des matériels et matériaux performants.

ET LE SOLAIRE DANS TOUT ÇA ?

Après une rénovation globale d'autres solutions s'offrent à nous pour baisser la facture énergétique et participer au développement des énergies renouvelables.

Le département de la Vendée bénéficie d'un ensoleillement assez favorable, qui rend le déploiement du solaire photovoltaïque et du solaire thermique intéressant.

Il existe deux façons de valoriser l'énergie solaire incidente : le thermique (sous forme de chaleur) et le photovoltaïque (production d'électricité) qui sera développé ici. Ces deux systèmes passent par l'installation de capteurs en toitures, ou en centrales au sol.

Le fonctionnement d'un panneau solaire **photovoltaïque** repose sur plusieurs éléments.

- Les rayons lumineux provenant du soleil vont irradier les capteurs
- La production d'électricité : Sous l'effet de la lumière, le silicium, un matériau conducteur contenu dans chaque cellule, libère des électrons pour créer un courant électrique continu.
- Plusieurs panneaux sont reliés entre eux. Plus il y en a, plus la quantité d'énergie produite est importante.



- La transformation du courant : un onduleur transforme ce courant en courant alternatif pour qu'il puisse être utilisé par nos appareils électriques.
- L'utilisation de l'électricité est possible en autoconsommation, à la maison par exemple, ou par d'autres consommateurs via le réseau électrique.

Si les conditions sont favorables, un particulier peut installer sur sa toiture des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité. Pour cela ELISE l'accompagne :

Rendez-vous gratuit sur le solaire pour les habitants

ELISE est heureuse d'accompagner les habitants ainsi que les professionnels de plusieurs communautés de communes de Vendée sur leurs projets solaires !

Comment cela fonctionne ?

Il suffit de prendre RDV auprès du guichet de votre communauté de communes, c'est gratuit !

Les techniciens ELISE vous apportent des conseils personnalisés en toute neutralité et indépendance pour votre projet.

En fonction de votre consommation et de votre potentiel de production, vous pourrez choisir de vendre la totalité de l'électricité, de faire de l'autoconsommation avec vente de surplus, ou de l'autoconsommation, sans vente.

ELISE accompagne les habitants de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, Challans Gois Communauté, Pays de Mortagne, Pays des Herbiers, Pays de Fontenay Vendée...

Vous n'avez pas la toiture adaptée, les financements nécessaires ou vous souhaitez participer à la transition énergétique de votre territoire ? Vous pouvez créer ou rejoindre un projet collectif :

Photovoltaïque citoyen et local

Parlons maintenant des toitures à solariser sur votre commune et mettons en place un collectif de citoyens !

Des projets solaires citoyens, ouvert à tous, émergent sur le territoire Vendéen ou existent déjà, renseignez-vous auprès de votre communauté de communes comme à Challans Gois Communauté, Vie et Boulogne, Pays de Mortagne, Pays de Pouzauges et bientôt à la Roche sur Yon Agglomération et Vendée Grand Littoral...

Pourquoi le faire en collectif ?

Au-delà de la production d'une électricité et une chaleur renouvelables, locales et maîtrisées ; au-delà des retombées économiques locales et supérieures par rapport aux projets classiques, les projets citoyens d'énergie renouvelable génèrent d'autres bénéfices personnels et collectifs :

- Un moyen d'élargir son réseau et de renforcer sa connaissance du territoire.
- Un vecteur fort d'implication des citoyens dans les politiques énergétiques et environnementales.
- De nouvelles coopérations fructueuses entre les citoyens et les collectivités.
- L'occasion d'expérimenter une autre manière de travailler en collectif.
- Un moyen efficace pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et engager des actions de sobriété.
- Un remède à l'impuissance face à l'urgence climatique...

Comment cela fonctionne ?

ELISE est là, en soutien à la communauté de Communes, pour accompagner ces collectifs sur différents plans dans l'objectif de faire émerger ces projets citoyens.



Plusieurs axes de travail sont possibles : comme par exemple celui de la démarche d'autoapprentissage collective, avec la pose de kits solaires en auto-installation sur des toitures individuelles. Celui des groupements d'achats solidaires dont l'objectif est de conventionner un installateur RGE pour plusieurs toitures individuelles. Celui, enfin, du cofinancement de toitures collectives de grande taille pour participer à la production d'électricité renouvelable sur le réseau.

ELISE, est membre du Réseau énergies citoyennes (Recit) en Pays de la Loire.

ELISE, ACTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE EN VENDEE

Actuellement, l'association Elise compte 18 salariés et une vingtaine de bénévoles agissant sur le territoire vendéen. Son credo : la transition énergétique, que ce soit dans ses valeurs et les actes qu'elle accompagne. Elle s'est donc professionnalisée dans 3 domaines répondant à cet enjeu : la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la mobilité durable. Ce sont le bureau d'études thermique et énergétique (certifié RGE), les pôles sensibilisation et énergies renouvelables qui portent ses actions. L'association est également un acteur majeur dans les mobilisations collectives territoriales (programme Transition Énergétique et Sociétale, collectifs d'énergies renouvelables citoyennes comme CoWatt,...) et accompagne les collectivités souhaitant engager des actions publiques en faveur de l'énergie et de l'habitat.

Nous rejoindre

Le projet associatif de l'association Elise consiste à impliquer le plus grand nombre dans la mise en œuvre de la transition énergétique en Vendée. Que ce soit par des actions salariales ou de bénévolat, Elise a besoin de toutes ces forces vives pour faire émerger ces projets de société et les soutenir.

Nous contacter

Pour toutes demandes d'informations ou de conseil pour votre projet sur le territoire vendéen, Elise est à votre disposition :

- Vous pouvez nous contacter via notre site internet **<https://www.elise85.fr/>**,
- par téléphone **02 51 08 80 88**,
- mail **contact@elise85.fr**
- ou même directement dans nos locaux sur rendez-vous **24 rue Marcellin Berthelot - 85000 La Roche-sur-Yon.**

Répertoire des Professionnels